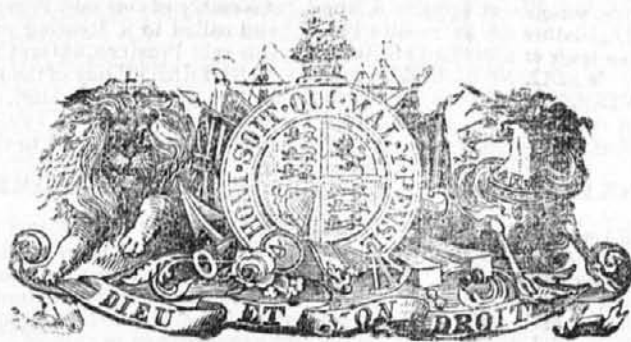




Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 11 FEVRIER 1882.

AVERTISSEMENT AUX CONSEILS MUNI- PAUX.

Il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier de chaque municipalité de conserver en liasse les numéros de la *Gazette Officielle* qui leur seront adressés, et d'en donner communication à demande aux électeurs municipaux de la localité.

Bureau du Secrétaire,
Québec, 1er février 1882.

401 2

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 6 janvier 1882.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. François Labreque, Paul Mercier et Elzéar Mercier, estimateurs pour la paroisse de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse.

503

Proclamations.

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

} THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législa-

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 11th FEBRUARY, 1882.

NOTICE TO MUNICIPAL COUNCILS.

The Secretary Treasurer of each municipality shall be bound to file and keep of record the numbers of the *Official Gazette* which may be addressed to him, and to allow communication thereof upon demand to the municipal electors of the locality.

Secretary's Office,
Quebec, 1st February, 1882.

402

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 6th January, 1882.

His Honor the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. François Labreque, Paul Mercier and Elzéar Mercier, valuers for the parish of Saint Raphael, county of Bellechasse.

504

Proclamations.

Canada,
Province of
Quebec.
[L. S.]

} THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Coun-

tifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIX-NEUVIEME jour du mois de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-deux, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le dix-neuvième jour du mois de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en notre cité de Québec, MARDI, le VINGT-UNIEME jour du mois de FEVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec :
TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé
HONORABLE THEODORE ROBIL-
LAILE, Lieutenant-Gouverneur de
Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DOU-
ZIEME jour de JANVIER dans
l'année de Notre-Seigneur, mil huit
cent quatre-vingt-deux, et de Notre
Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

3881

Avis du Gouvernement.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Montauban.
(5e rang S. O.)

Lot No. 2.

Canton Doncaster.
(3e rang.)

Lot No. 6.

(7e rang.)

Lots No. 1 et 2.

Canton Beresford.
(6e rang.)

Lots Nos. 32 et 33.

E. E. TACHE,
Assist. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 3 février 1882.

463 2

cillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the NINETEENTH day of the month of JANUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty two, to have been commenced and held, and to every of you—

GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called to the nineteenth day of the month of January, one thousand eight hundred and eighty two, at which time, at Our city of Quebec, you were held and constrained to appear.

NOW KNOW YE, that for divers causes and consideration, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council of the Province of Quebec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you that on TUESDAY, the TWENTY FIRST day of the month of FEBRUARY next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our city of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEO-
DORE ROBILAILLE, Lieutenant
Governor of Our said Province of
Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec in Our said Province of Quebec, this TWELFTH day of JANUARY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty two, and in the Forty fifth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery,
Quebec

3882

Government Notices.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Montauban.
(5th range S. W.)

Lot No. 2.

Township Doncaster.
(3rd range.)

Lot No. 6.

(7th range.)

Lots Nos. 1 and 2.

Township Beresford.
(6th range.)

Lots Nos. 32 and 33.

E. E. TACHÉ,
Assist. Commissioner.

Department of Crown Lands.
Quebec, 3rd February, 1882.

464

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 26 janvier dernier (1882), d'approuver les livres recommandés par le Comité Protestant du Conseil de l'Instruction Publique, à la séance du 23 février 1881, pour être en usage dans les académies, écoles modèles et écoles élémentaires de la population protestante en cette province, ainsi qu'il est mentionné dans la résolution adoptée par le dit comité protestant, savoir :

1.—ENGLISH READERS.

The Canadian National series, viz :
First book of Reading Lessons.
First book of Reading Lessons, 2nd part.
Second book of Reading Lessons.
Third book of Reading Lessons.
Fourth book of Reading Lessons.
Fifth book of Reading Lessons.
The advanced Book of Reading Lessons.
Constable's series of Readers.
The Royal " "

2.—ELOCUTION.

Andrew's dramatic Reader.
Bell's Elocution.

3.—ENGLISH SPELLING.

The Canadian Spelling book.
Morell's Manual.

4.—WRITING.

Paysan Dunton and Scribners Primary and School courses and National System.
The Spencerian System of Penmanship.

5.—ARITHMETIC.

Smith and McMurphy's Elementary and advanced Arithmetic. McVicar's Elementary and advanced Arithmetic.

Sangsters, Elementary and advanced Arithmetic
Hamblin Smith with Kirkland and Scott as Elementary.

6.—ENGLISH GRAMMAR.

Morrison's Grammar.
Bullion's Grammar.

7.—COMPOSITION.

Swinton's School Composition.

8.—GEOGRAPHY.

Lovell's series of Geographics.
Calkin's Elementary Geography.

9.—MODERN HISTORY.

Freeman's outlines of History.
Collier's British History.
Collier's Great Events.
Creighton's Epochs.

10.—ANCIENT HISTORY.

Primer's of Greece and Rome.

11.—HISTORY OF CANADA.

Mile's Child's History of Canada.
Mile's School History of Canada.
Jeffer's History of Canada.

12.—ALGEBRA.

Colenso's Algebra.
Todhunter's Algebra.
Hamblin Smith's Algebra.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in Council, dated the 26th of January last, (1882), to approve the books recommended by the Protestant Committee of the Council of Public Instruction, at the sitting of the 23rd February, 1881, for use in academies, model and elementary schools of the protestant population of this province, as set forth in the resolution passed by the said protestant committee, to wit :

13.—GEOMETRY, &c.

Euclid.
Young's Solid Geometry and Conic Sections.

14.—TRIGONOMETRY AND MENSURATION.

Galbraith and Houghton's Trigonometry.
Chambers Practical Mathematics.

15.—LATIN.

Smith's series of Latin Books.
Bryce's first Latin Book.
Bryce's Juritative Exercises.
Public school Latin Primer's.
Latin authors.

16.—GREEK.

Smith's series of Greek Books.
Bryce's first Greek Reader.
Bryce's second Greek Reader.
Greek Authors.

17.—ENGLISH LITERATURE.

Brooke's Primer's.
French's Study of Words.
French's English past and present.
Hale's longer English poems.
English Classics.

18.—FRENCH.

Duval's Juneville Course.
Duval's Elementary Grammar.
Duval's Lectures Choisis.
Darey's Dominion phrase Book.
Darey's " Lectures Françaises. "
Fasquelle's Introductory Course.
Fasquelle's advanced Course.

19.—SCIENCE.

Cutter's first book of Physiology.
Gray's How plants Grow.
Gray's first lessons in Botany.
Science Primers of Chemistry, Physic, Geology &c.
Dawson's Lessons in Scientific Agriculture.
Dawson's Handbook of Zoology.
Buckton's Health in the house (Miller's Edition).

20.—BOOK KEEPING.

Johnson's Book-Keeping.
Payson Dunton and Scribners book-keeping.
And Clare's Beattie Book-Keeping.

21.—SINGING.

Canadian three part Songs.

22.—MAPS.

Nelson's series.
Johnston's series.

23.—DRAWING.

Walter Smith's Freehand Drawing.

24.—ART OF TEACHING.

Morrison's Art of Teaching.
Currie's Art of Teaching.
Abbott's Teacher.

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS
DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation de Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits ou privilèges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tels avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de \$200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre Chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

JOHN GEORGE BOURINOT,
Greffier des Communes,
Canada.

Ottawa, 1er octobre 1881.

3049 8

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51e RÈGLE.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le réarpentage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur—exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

DOMINION PARLIAMENT.

SUBSTANCES OF RULES RELATING TO NOTICES FOR
PRIVATE BILLS.

Parties intending to apply to Parliament for Private Bills giving any exclusive privileged or profit, or private, or corporate advantage, or for the amendment of any former act of a like nature, are notified that by the rules of the two Houses of Parliament, published at length in the *Canada Gazette*, they are required to give two months notice of their intended application in the *Canada Gazette* and in a newspaper of the county or district affected, and to transmit to the clerk of each House, copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice. In Quebec and Manitoba, the notice is to be published in the English and French languages.

Every applicant for a Private Bill is required, eight days before the opening of Parliament, to deposit with the clerk of the House in which the bill is to originate, a copy of such bill with a sum sufficient to pay for the translation and printing of the same. Between the second reading of the bill and its consideration by the committee to whom it is referred, the applicant is to pay a fee of \$200, besides the costs of printing the act in the Statutes.

No petition for a Private Bill is received by either House after the expiration of the first ten days of the session.

ROBERT LEMOINE,
Clerk of the Senate.

JOHN GEORGE BOURINOT,
Clerk of the Commons,
Canada.

Ottawa 1st October, 1881.

3050

PROVINCE OF QUEBEC

PARLIAMENT HOUSE

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and in one newspaper in the French languages in the district affected or in both languages, if there be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

3625

L. DELORME,
Greffier A. I.

Demandes au Parlement.

AVIS.

The Montreal City Passenger Railway Company de Montréal, s'adressera à la Législature Provinciale de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender son présent acte d'incorporation, permettant à la dite Compagnie d'augmenter son capital, et aussi pour d'autres fins.

E. LUSHER,
Secrétaire. 577

Montréal, 8 février 1882.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, qu'à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, un Bill sera présenté par le village de Richmond pour son incorporation en ville et pour sa séparation du comté de Richmond pour les fins municipales.

IVES, BROWN & FRENCH,
Procureurs des Requérants. 575

Daté 7 février 1882.

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour confirmer la vente d'immeubles faite par "L'Evêque Catholique Romain de Montréal, dans la Province du Bas-Canada," à George Washington Stephens, écuyer, M. P. P., le trois de février 1882, ainsi que toutes autres ventes d'immeubles déjà faites par la même Corporation à divers acquéreurs, et pour permettre à la dite Corporation de vendre, à l'avenir, tous biens immeubles qu'elle possède ou pourra posséder, sans observer d'autres formalités que celles prescrites par le chapitre 136 de la 12e Vict. 581

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant "La compagnie du chemin de fer Trois-Rivières et Nord-Ouest."

Trois-Rivières, 2 février 1882.

501

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

3626

L. DELORME,
Clerk A.

Applications to Parliament.

NOTICE.

The Montreal City Passenger Railway Company of Montreal, will apply to the Provincial Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to amend their present act of incorporation, permitting the said Company to increase its capital stock, and also for other purposes.

E. LUSHER,
Secretary. 578

Montreal, 8th February, 1882.

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, a Bill will be presented by the village of Richmond for its incorporation as a town and for its separation from the county of Richmond for municipal purposes.

IVES, BROWN & FRENCH,
Attorneys for applicants. 576

Dated 7th February, 1882.

A bill will be presented to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to confirm the sale of immovables consented by "L'Evêque Catholique Romain de Montréal, dans la Province du Bas-Canada," to George Washington Stephens, esquire, M. P. P., on the third of February, 1882, and all other sales of immovables heretofore consented by said Corporation to divers purchasers, and to allow said Corporation to sell, in the future, any immovable it now possesses and may possess hereafter, without observing any other formalities than those prescribed by chapter 136 of 12th Vict. 582

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, for an act to incorporate the "Three Rivers and North Western railway company."

Three Rivers, 2nd February, 1882.

502

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que la compagnie du chemin de fer de jonction de Saint-André, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures et à acquérir tout chemin de fer avec lequel son chemin est en communication, ou à se fusionner avec lui, et pour d'autres fins.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs de la Requérente.
Montréal, 23 janvier 1882. 303 3

AVIS.

Les Révérendes Sœurs de la Charité de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance de N.-D. de la Victoire de Lévis, s'adresseront à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation.

Sr. St. PIERRE, Supérieure.
Hospice de Saint-Joseph.
Notre-Dame de la Victoire,
Lévis, 16 janvier 1882. 201 4

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie pour le flottage "driving" et la mise à radeau, "rafting," des bilots et autres bois de construction sur la rivière Saint-Maurice, depuis l'endroit appelé "La Tuque," sur la dite rivière jusqu'à son embouchure, en la cité de Trois-Rivières, sous le nom de "La Compagnie du flottage et de cageage du Saint-Maurice."

J. F. V. BUREAU,
Procureur des Requérents.
Montréal, 14 janvier 1882. 199 4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite par Robert McDougall, esquier et autres, du village de Drummondville, à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant la compagnie du pont de Drummondville, avec pouvoir de construire, entretenir et gérer un pont de péage pour les fins ordinaires sur la rivière Saint-François, entre le village de Drummondville et la municipalité des cantons de Wendover et Simpson, dans le comté de Drummond, avec privilège exclusif dans les limites de trois milles du dit village. Les arches ne devront pas avoir moins de dix pieds de hauteur, et l'espace entre les piliers pas moins de soixante pieds, et ne devra pas avoir de pont-levis, avec pouvoir de prélever des droits de péage sur le dit pont aux taux n'excédant pas ceux ci-après mentionnés, savoir :

Pour chaque piéton, chaque passage.....	\$ 0.02
Pour chaque voiture tirée par un animal.....	0.10
Pour chaque voiture tirée par deux animaux.....	0.15
Pour chaque animal additionnel.....	0.05
Pour chaque cheval et conducteur.....	0.05
Pour chaque animal.....	0.03
Drummondville, 12 janvier 1882.—211 4	

Une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir la permission de construire des estacades à travers la rivière Saint-François, dans le comté de Richmond, près de "Mahar Mill."

IVES, BROWN & FRENCH,
Procureurs pour J. C. Bedard.
11 janvier 1882. 145 5

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'incorporer "La Compagnie de Gaz de Saint-Hyacinthe," avec pouvoir de prendre les biens et affaires de la compagnie déjà organisée à Saint-Hyacinthe, P. Q., en vertu de l'Acte Général, avec tous les pouvoirs, privilèges ordinairement accordés à de telles compagnies.

2 janvier 1882. 19 6

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that the Saint Andrews Junction Railway Company, shall apply to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to authorize the company to issue bonds, to acquire or amalgamate with any connecting line of Railway, and for other purposes.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for applicants.
Montreal, 23rd January, 1882. 304

NOTICE.

The Reverend Sisters of Charity of the Hospice of Saint Joseph of Notre Dame de la Victoire de Lévis, will apply to the Legislature of Quebec, at the next session, to obtain an act of incorporation.

Sr. St. PETER, Superioress.
Hospice of Saint Joseph,
Notre-Dame de la Victoire,
Lévis, 16th January, 1882. 202

Public notice is hereby given that application shall be made at the next session of the Legislature of Quebec, for an act incorporating a company for the driving and rafting of all timber on the Saint Maurice river, from a point, on the said river called "La Tuque," to the mouth of the said river, in the city of Three Rivers, under the name of "The Saint Maurice driving and rafting Company."

J. F. V. BUREAU,
Solicitor for applicants.
Three Rivers, 14th January, 1882. 200

Notice is hereby given that application will be made by Robert McDougall, esquire and others, of the village of Drummondville, to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the Drummondville bridge Company, with power to build work, maintain and manage a toll bridge for ordinary purposes across the River Saint Francis, from the village of Drummondville to the municipality of the townships of Wendover and Simpson, in the county of Drummond, with exclusive privilege within three miles of the said village. The arches to be not less than ten feet high, and the interval between the abutments, and piers not less than sixty feet, and not to contain a drawbridge, with power to collect toll for any passage over said bridge at rates not to exceed the following.

For every person or foot eachway.....	\$ 0.02
For every vehicle drawn by one animal.....	0.10
For every vehicle drawn of two animals.....	0.15
For every additional animal.....	0.05
For every horse and rider.....	0.05
For every animal.....	0.03
Drummondville, 12th January, 1882.—212	

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature for power to construct a boom across the Saint Francis river, in the county of Richmond, near the "Mahar Mill."

IVES, BROWN & FRENCH,
Solicitors for J. C. Bedard.
11th January, 1882. 146

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature for an Act incorporating "The Saint Hyacinthe Gas Company," with power to take over the assets and business of the Company already organised at Saint Hyacinthe, P. Q., under the General Act, with all the powers and privileges usually granted to similar companies.

2nd January, 1882. 20

La Corporation de la cité de Québec, demandera à la prochaine session de la Législature Provinciale les pouvoirs nécessaires pour racheter les bons terminables et non terminables de la cité ; pour conclure de nouveaux arrangements dans le but d'acquitter finalement, d'une manière satisfaisante et honorable les obligations financières de la cité ; pour pourvoir aux voies et moyens de faire face au coût d'améliorer sur une large échelle les rues de la cité et assurer à tous les quartiers de la ville un approvisionnement abondant et continu d'eau ; pour changer, si elle le juge convenable, le mode de prélever les cotisations et le taux de l'eau, et généralement faire tels changements qu'elle considérera, dans son jugement, comme favorable au bien-être des citoyens, et pour protéger la propriété foncière contre de plus lourdes taxes que celles dont elle est maintenant grevée.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.
423 2

31 janvier 1882.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie sous le nom de "La Grande Loterie Nationale de Québec," dans le but d'aider à la construction et au maintien de nouvelles églises et maisons religieuses et d'éducation, et de promouvoir la colonisation des terres incultes dans la province de Québec, et afin d'autoriser l'émission de ses billets de loterie.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs des Requérants.
Montréal, 26 janvier 1882. 367 2

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie du Chemin de Fer du Sud et du Tunnel, pour amender son acte d'incorporation de manière à la relever de l'obligation de faire un dépôt avant de commencer ses travaux, et pour d'autres fins.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs de la Requérante.
Montréal, 26 janvier 1882. 369 2

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'incorporer une compagnie dans le but d'acquérir et exploiter les carrières de pierre, d'ardoise, de chaux, de marbre ou de phosphate, dans les limites de cette province, sous le nom de "The Canada Lime and Phosphate Company."

HALL, WHITE & PANNETON,
Solliciteurs des requérants.
Sherbrooke, 2 janvier 1882. 13 6

AVIS.

La Compagnie agricole et manufacturière de Témiscouata demandera un acte d'incorporation à la prochaine session de la Législature de Québec.
Québec, 2 février 1882. 455

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par la "Quebec Central Railway Company," pour obtenir un amendement à la charte limitant la garantie de ses bons aux sections de chemins de fer spécifiées dans l'acte d'obligation ou hypothèque donnés en rapport avec les dits bons émanés respectivement, pour régler au sujet des bons émis sur de nouvelles sections du chemin construit et acquis pour d'autres fins.

HALL, WHITE & PANNETON,
Solliciteurs des Requérants.
Sherbrooke, 2 janvier 1882. 21 6

Application will be made by the Corporation of the city of Quebec, at the next session of the Legislature for the necessary powers to enable it to redeem the existing terminable and non-terminable bonds of the city ; to make new arrangements for the full, satisfactory and honorable discharge of the city's financial obligations ; to provide the ways and means to meet the cost of largely improving the streets, and securing for all the wards of the city an ample and continuous supply of water ; to have the right to change the manner, should it deem it fit to do so, of levying assessments and water rates, and generally to make such changes, as, in its judgment, would best conduce to the welfare of the citizens, and guard against taxable real estate being subjected to any greater municipal burdens than it at present labors under.

L. A. CANNON,
City clerk.
424

31st January, 1882.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to incorporate a company under the name of "The Great National Lottery of Quebec," with a view of aiding the construction and maintenance of new churches and religious institutions, and of promoting the colonization of unsettled lands in the province of Quebec, and to authorize the issue of their lottery tickets.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for Applicants.
Montreal, 26th January, 1881. 368

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of Quebec, at its next session, by the South Shore Railway and Tunnel Company, for one act to amend their act of incorporation so as to release them from the obligation of making a deposit before commencing their works, and for other purposes.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for applicants.
Montreal, 26th January, 1882. 370

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature, for an act to incorporate a company for the purpose of acquiring and working stone quarries within the limits of this province, of flag, slate, lime, marble or phosphate, under the name of "The Canada Lime and Phosphate Company."

HALL, WHITE & PANNETON,
Solicitors for applicants.
Sherbrooke, 2nd January, 1882. 14

NOTICE.

The Temiscouata Agricultural and Manufacturing Company will apply for an act of incorporation at the next session of the Quebec Legislature.
Quebec, 2nd February, 1882. 456

Application will be made by the Quebec Central Railway Company, at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for an amendment to their present charter, limiting the security of its bonds to the sections of the Railway specified in the trust deed or mortgage given in connection with said bond issues respectively, to regulate the bond issue over new sections of road, constructed or acquired and for other purposes.

HALL, WHITE & PANNETON,
Solicitors for Applicants.
Sherbrooke, 2nd January, 1882. 22

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte incorporant "The West End Free Dispensary," dont un but charitable sera de donner des remèdes et des prescriptions pour l'érection et l'entretien d'un hôpital, à Montréal, et pour autres fins.

JOHN S. HALL, Jr.,
Soliciteur des requérants.

Montréal, 15 décembre 1881. 365 2

AVIS PUBLIC.

La ville de Saint-Henri et les villages de Saint-Gabriel, Sainte-Cunégonde, Saint-Jean-Baptiste et Côte Saint-Louis, donnent par le présent avis public qu'ils s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir l'autorisation de faire communiquer les égouts des dits villes et villages avec ceux de la cité de Montréal, soit directement soit à travers les égouts de toute autre municipalité suivant le cas, et ce sur paiement à la dite cité de Montréal ou à la dite municipalité d'une certaine somme, soit annuellement ou autrement ainsi que cela sera jugé juste et raisonnable.

DAVID R. McCORD,
Procureurs des requérants.

10 janvier 1882. 285 3

AVIS

Est par le présent donné que la Compagnie de Macadam de Saint-Hyacinthe, fera application à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant la dite compagnie, étendant ses pouvoirs, lui permettant d'augmenter son capital et lui donnant tous les droits et privilèges octroyés à de semblables compagnies.

L. F. MORISON,
Président.

Saint-Hyacinthe, 23 janvier 1882. 355 2

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'incorporer "The Canadian Mining Association," avec pouvoir d'acquiescer des parts et des propriétés de mines, d'exploiter les mines, pour manufacturer, acheter et vendre des machineries pour les mines et autres fournitures, et transiger les affaires y ayant rapport.

HALL, WHITE & PANNETON,
Procureurs des Requérants.

Sherbrooke P. Q., 2 janvier 1882. 15 6

Demande sera faite à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'incorporer "The Sherbrooke Mining and Smelting Company," avec pouvoir d'acquiescer et exploiter la propriété minière et faire des opérations de fonte en la Province de Québec, avec bureau principal à Sherbrooke, P. Q.

HALL, WHITE & PANNETON,
Soliciteurs des requérants.

Sherbrooke, 31 décembre 1881. 17 6

AVIS.

La Compagnie des Abattoirs de Montréal, demandera à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements à sa charte concernant la régie de la compagnie, ainsi que le pouvoir d'augmenter son capital et d'émettre des débentures.

BEIQUE, McGOWN & EMARD,
Procureurs de la dite Compagnie.

177 4

NOTICE.

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature, for an act of incorporation for "The West End Free Dispensary," for charitable purposes, dispensing medicines and advice, for the erection and maintenance of an hospital, and for other purposes, at Montreal.

JOHN S. HALL, Jr.,
Solicitor for Applicants.

Montreal, 15th December, 1881. 366

PUBLIC NOTICE.

The town of Saint-Henri and the villages of Saint-Gabriel, Sainte-Cunégonde, Saint-Jean-Baptiste and Côte Saint-Louis, hereby give public notice that they will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for authority to connect the sewers and drainage of the said town and villages with the sewers of the city of Montreal, either directly or through those of any other municipality as the case may be on payment to the said city of Montreal or municipality or both of such sum either annually or otherwise as may be just and equitable.

DAVID R. McCORD,
Attorney for applicants.

10th January, 1882. 286

NOTICE

Is hereby given that "La Compagnie de Macadam de Saint-Hyacinthe," will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to obtain an act incorporating the said company, allowing it to increase its capital, extending its powers and giving it all the rights and privileges granted to such companies.

L. F. MORISON,
President.

Saint-Hyacinthe, 23rd January, 1882. 356

Application will be made at the approaching session of the Legislature of the Province of Quebec, for an act incorporating "The Canadian Mining Association," with power to acquire mining shares and properties, to work mines, to manufacture, buy and sell mining machinery and supplies and transact business incident thereto.

HALL, WHITE & PANNETON,
Attorneys for Applicants.

Sherbrooke P. Q., 2nd January, 1882. 16

Application will be made at the next session of the Provincial Legislature for an act of incorporation of "The Sherbrooke Mining and Smelting Company," with power to acquire and work mining property and carry on smelting operation in the Province of Quebec, with head office at Sherbrooke, P. Q.

HALL, WHITE & PANNETON,
Solicitors for applicants.

Sherbrooke, 31st December, 1881. 18

NOTICE.

The Montreal Abattoir Company will apply at the next session of the Quebec Legislature, for amendments to its charter concerning the management of the company, and also for power to increase its capital and issue debentures.

BEIQUE, McGOWN & EMARD,
Attorneys of the said Company.

178

Avis Divers

Extrait des dépenses du candidat Ed. Guilbault, écuyer, à l'élection du deux décembre 1881, pour le district électoral de Joliette.

Payé pour voitures et charretier.....	\$ 248.75
" aux agents au bureau de votation.....	20.00
" pour pension à l'hôtel.....	11.25
Total.....	\$280.00
(Signé,) A. M. RIVARD,	Agent.

(Vraie copie.)

CHS. G. BEAUDOIN,
Officier rapporteur.
Joliette, 1er février 1882. 511

ETAT détaillé fourni en conformité de la section 284 de l'acte électoral de Québec, par François Gosselin, fils, agent d'élection de Alexis Louis Demers, écuyer.

Dépenses personnelles de Alexis Louis Demers, écuyer, candidat à l'élection du district électoral d'Iberville, qui a eu lieu le 2 décembre 1881.

Montant payé par le dit A. L. Demers, personnellement.

A Joseph Loïselle, d'Iberville, pour son cheval.....	0 75
A Vincent Huot, d'Iberville, pour lui et son cheval.....	3 25
A Nazaire Quintin, de Sainte-Brigide, pour lui et son cheval.....	2 75
A Amable Bisailon, Saint-Jean, pour lui et son cheval.....	1 00
A F. X. Séguin, d'Iberville, pour lui et son cheval.....	1 75
A Joseph Remillard, Saint-Alexandre, pour lui et son cheval.....	0 50
Passage sur pont de Jones.....	0 20
	\$10 20

Autres dépenses payées par le dit Frs. Gosselin, fils, après avoir été approuvées par le dit A. L. Demers.

A Isaac Bourguignon, de Saint-Jean, pour impression de listes électorales.....	\$15 00
A J. B. H. Beaugard, pour copies de listes...	5 00
A J. A. Nadeau, " " " " " "	7 05
A Louis Couture, pour loyer d'une chambre de comité.....	10 00
A Pierre Bilodeau, pour avoir préparé la salle au palais de justice pour y tenir une assemblée publique.....	2 00
	\$49 28

Fait, préparé et signé à Iberville, le 25 janvier 1882.

(Signé,) FRs. GOSSELIN, FILS.

(Vraie copie,) M. A. BESSETTE,
Officier-Rapporteur. 489

DISTRICT ELECTORAL DE RIMOUSKI.

Extrait des dépenses électorales de L. N. Asselin, écuyer, avocat, candidat élu pour le district électoral de Rimouski, à l'élection du 2 décembre 1881.

Dépenses personnelles du candidat, pour frais de voyage, pension, télégrammes...	\$ 43 50
Par son agent autorisé, N. Bernier, écuyer, pour frais de voyage, pension, impressions, télégrammes, maisons de comités, orateurs, &c.....	565 04
	\$608 54

C. F. LAPOINTE,
Officier Rapporteur.

Rimou-ki, 7 février 1882. 533

Miscellaneous Notices.

Extract from the expenses of the candidate Ed. Guilbault, esquire, at the election of the second of December 1881, for the electoral district of Joliette.

Paid for carters' and vehicles.....	\$ 248.75
" to agents at polling booths.....	20.00
" for board at hotel.....	11.25
Total.....	\$ 280.00
(Signed,) A. M. RIVARD,	Agent.

(True copy,)

CHS. G. BEAUDOIN,
Returning officer.
Joliette, 1st February, 1882. 512

DETAILED statements furnished pursuant to section 284 of the Quebec Electoral Act, by François Gosselin, junior, election agent of Alexis Louis Demers, esquire.

Personal expenses of Alexis Louis Demers, esquire, candidate at the election for the electoral division of Iberville, which took place on the 2nd of December, 1881.

Amount paid by the said A. L. Demers, personally.

To Joseph Loïselle, of Iberville, for his horse.....	0 75
To Vincent Huot, of Iberville, for himself and for his horse.....	3 25
To Nazaire Quintin, of Sainte Brigide, for himself and for his horse.....	2 75
To Amable Bisailon, of Saint John's, for himself and for his horse.....	1 00
To F. X. Seguin, of Iberville, for himself and for his horse.....	1 75
To Joseph Remillard, of Saint Alexandre, for himself and for his horse.....	0 50
Tolls at Jones' bridge.....	0 20
	\$10 20

Other expenses paid by the said Frs. Gosselin, junior, after having been approved by A. L. Demers.

To Isaac Bourguignon, of Saint John's, for printing election lists.....	\$15 00
To J. B. H. Beaugard, for copies of lists...	5 00
To J. A. Nadeau, " " " " " "	7 05
To Louis Couture, for rent of a committee room.....	10 00
To Pierre Bilodeau, for preparing room in court house, to hold a public meeting....	2 00
	\$49 28

Made, prepared and signed at Iberville, the 25th of January, 1882.

(Signed,) FRs. GOSSELIN, JUNIOR.

(True Copy,) M. A. BESSETTE,
Returning Officer. 490

ELECTORAL DISTRICT OF RIMOUSKI.

Extract from the election expenses of L. N. Asselin, esquire, advocate, candidate elected for the electoral district of Rimouski, at the election of the 2nd December, 1881.

Personal expenses of the candidate for travelling expenses, board, telegrams...	\$ 43 50
By his authorized agent, N. Bernier, esquire, for travelling expenses, board, telegrams, committee rooms, speakers, &c.....	565 04
	\$608 54

C. F. LAPOINTE,
Returning Officer.

Rimouski, 7th February, 1882. 534

EXTRAIT de l'état des dépenses de Edouard Laberge, candidat à la récente élection d'un membre pour représenter le district électoral de Chateauguay, pour la chambre locale dans la province de Québec.

Dépenses pour charretiers.....	23 50
" pension.....	8 00
" maisons d'écoles et salles de comité.....	21 50
" personnelles.....	8 75
" pour copies de listes électorales.....	5 00

\$66 75

JAMES M. GOWAN,
Agent.

Je, soussigné, approuve le présent compte.

EDOUARD LABERGE,
Saint-Martin, 1er février 1882. 529

ETAT détaillé de mes dépenses pendant mon élection.

Payé pour mes dépenses personnelles.

A Ste. Scholastique.....	\$ 5 00
A Ste. Monique.....	3 75
do do.....	0 75
A St. Augustin.....	3 50
A St. Joseph.....	1 00
A L'Annonciation.....	1 00
A St. Placide.....	2 00
A St. Benoît.....	2 00
A St. Hermas.....	0 50
Payé pour ticket de passage.....	1 75

\$21 25

539 B. BEAUCHAMP.

DÉPENSES d'élection de Frs. X. Paradis, candidat élu pour le district électoral de Napierville, à l'élection du deux décembre dernier (1881).

Dépenses personnelles.....\$ 5 90

Certifié par Frs. X. Paradis, M. P. P.

Dépenses pour loyers de salles, voiturage, copies de listes électorales, préparation de bulletin de présentation, etc., etc..... 13 20

Certifié par HONORE PATTENAUE,

Agent.

Saint-Michel de Napierville, 16 janvier 1882.

535

ELECTION DE QUEBEC-CENTRE.

Québec, 1er février 1882.

Compte fourni par l'agent d'élection de J. F. Peachy, écuyer, architecte, l'un des candidats à la dite élection.

Impressions.....	\$191 75
Location de comité et chauffage et éclairage.....	320 00
Gardiens de comité.....	25 00
Copie de listes.....	5 00

\$541 75

Tel que le tout appert par les comptes et pièces produits à l'appui des présentes.

AMED. ROBITAILLE,

551 Agent.

DIVISION ELECTORALE DE TROIS-RIVIERES.

ETAT des dépenses légales de l'Hon. A. Turcotte, candidat à l'élection d'un membre pour l'Assemblée Législative de Québec.

1. Pour salles de comités, salaires de gardiens, meubles, chauffage, éclairage et entretien.....	\$359 07
2. Pour assemblées.....	27 25
3. Pour voitures.....	14 00
4. Pour impressions, avis et bancs.....	23 35

\$423 67

J. B. O. DUMONT,

495 Agent du candidat A. Turcotte.

ABSTRACT of expenses of Edouard Laberge, a candidate at the recent election of a member to represent the electoral district of Chateauguay, in the local house of Quebec.

Expenses of carters.....	23 50
" boarding.....	8 00
" halls schools and committee rooms.....	21 50
" personal.....	8 75
" copying voters lists.....	5 00

\$66 75

JAMES M. GOWAN,
Agent.

I, the undersigned, approve the present account.

EDOUARD LABERGE,
Saint Martin, 1st February, 1882. 530

DETAILED statement of my expenses during my election.

Paid for my personal expenses.

At Ste. Scholastique.....	\$ 5 00
At Ste. Monique.....	3 75
do do.....	0 75
At St. Augustin.....	3 50
At St. Joseph.....	1 00
At L'Annonciation.....	1 00
At St. Placide.....	2 00
At St. Benoît.....	2 00
At St. Hermas.....	0 50
Paid for ticket passage.....	1 75

\$21 25

540 B. BEAUCHAMP.

ELECTION expenses of Frs. X. Paradis, candidate elected for the electoral district of Napierville, at the election of the second December last (1881).

Personal expenses.....\$ 5 90

Certified by Frs. X. Paradis, M. P. P.

Expenses for rent of halls, vehicles, copies of election lists, preparing ballots, &c..... 15 20

Certified by HONORE PATTENAUE,

Agent.

Saint Michel de Napierville, 16th January, 1882.

536

ELECTION FOR QUEBEC-CENTRE.

Québec, 1st February, 1882.

Account furnished by the election agent of J. F. Peachy, esquire, architect, one of the candidates at the said election.

Printing.....	\$191 75
Committee room, fuel and light.....	320 00
Door keepers at committees.....	25 00
Copies of lists.....	5 00

\$541 75

Such as the whole appears by the accounts and vouchers filed in support hereof.

AMED. ROBITAILLE,

552 Agent.

ELECTORAL DIVISION OF THREE RIVERS.

STATEMENT of the legal expenses of the Hon. A. Turcotte, candidate at the election of a member for the Legislative Assembly of Quebec.

1. For committee rooms, salaries of guardians, movables, fuel, light and care.....	\$359 07
2. For meetings.....	27 25
3. For vehicles.....	14 00
4. For printing notices, benches.....	23 35

\$423 67

J. B. O. DUMONT,

496 Agent of the candidate A. Turcotte.

ETAT des dépenses encourues par G. R. de Beaujeu, candidat pour le district électoral de Soulanges, à l'élection tenue le 2 décembre 1881.

Payé à M. H. Leroux, O. Bissonnette et Jno. Fullum.....	\$ 4 75
Payé à J. R. Waters.....	4 35
" à Jos. Pilon.....	18 00
Dépenses personnelles du candidat.....	0 50
	<u>\$27 60</u>

Montréal, 28 janvier 1882.

E. C. MONK,

Agent du candidat M. de Beaujeu.

G. R. DE BEAUJEU,
Candidat. 467

ETAT détaillé des dépenses de l'élection de Montmagny, en décembre 1881.

P. A. Joncas, pension.....	\$1 00
Veuve Louis Martineau, pension.....	0 75
Jean-Bte. Mercier, charretier.....	0 40
Hercule Lespérance, do.....	3 00
Charles Guimont, pension.....	2 45
Narcisse Lebel, canot.....	4 00
Charles Larcher, charretier.....	1 50
1 voyage au Cap.....	1 50
do au Rocher Noir.....	1 00
Philippe Gendreau, charretier.....	5 00
Féréol Talbot, do.....	4 00
	<u>\$24 60</u>

(Signé) A. J. BENDER,
Agent de Louis Napoléon Fortin.

(Vraie copie)
J. D. LEPINE,
Officier rapporteur.
Montmagny, 24 janvier 1882. 473

DISTRICT ELECTORAL DE JOLIETTE.

Extraits de l'état détaillé des argents déboursés par l'agent électoral de Auguste Guilbault, esquire, candidat à la dernière élection pour la chambre locale.

Pour frais de voyage, pension, orateurs, aviseurs légaux, copies de listes électorales, télégrammes, impression de circulaires.....\$ 300.76
(Signé,) Dr. M. S. BOULET,
Agent électoral.

(Vraie copie)
CHS. G. BEAUDOIN,
Officier rapporteur.
Joliette, 1er février 1882. 515

DISTRICT ELECTORAL DU COMTE D'OTTAWA.

EXTRAIT des dépenses électorales de Louis Duhamel, écuyer, médecin, à l'élection du 2 décembre 1881, d'un député à la chambre locale de Québec, pour le district électoral du comté d'Ottawa.

Dépenses personnelles du candidat.....\$134 85
Montant payé par W. P. Sharp, écuyer, agent du dit candidat..... 354 98

Total.....\$489 83

W. WASHBURN,
Officier rapporteur.

Hull, 1er février 1882. 509

Etat des dépenses encourues par Antoine Casavant, comme candidat pour la législature locale, pour le comté de Bagot.

Dépenses personnelles, Ant. Casavant.....\$ 10.55
" des charretiers, télégrammes &c..... 6.75

Total.....\$ 17.30

P. S. BEAUREGARD
Agent.
ANT. CASAVANT, cultivateur,
Candidat.

Saint-Liboire, 1er février 1882. 503

STATEMENT of the costs incurred by G. R. de Beaujeu, candidate for the electoral district of Soulanges, at the election held on the 2nd of December, 1881.

Paid to Mr. H. Leroux, O. Bissonnette and Jno. Fullum.....	\$ 4 75
Paid to J. R. Waters.....	4 35
" Jos. Pilon.....	18 00
Personal expenses of the candidate.....	0 50
	<u>\$27 60</u>

Montreal, 28th January, 1882.

E. C. MONK,

Agent of the candidate Mr. DeBeaujeu.

G. R. DEBEAUJEU,
Candidate. 468

DETAILED statement of the expenses of the Montmagny election in December, 1881.

P. A. Joncas, board.....	\$ 1 00
Widow Louis Martineau, board.....	0 75
Jean Bte. Mercier, carter.....	0 40
Hercule Lespérance, carter.....	3 00
Charles Guimont, board.....	2 45
Narcisse Lebel, canoe.....	4 00
Charles Larcher, carter.....	1 50
1 trip to the Cape.....	1 50
" to Cape Rocher Noire.....	1 00
Philippe Gendreau, carter.....	5 00
Féréol Talbot, ".....	4 00
	<u>\$24 60</u>

(Signed) A. J. BENDER,
Agent of Louis Napoleon Fortin.

(True copy)
J. D. LEPINE,
Returning Officer.
Montmagny, 24th January, 1882. 474

ELECTORAL DISTRICT OF JOLIETTE.

Extract from the detailed statement of the election expenses of Auguste Guilbault, esquire, candidate at the last election for the local house.

For travelling expenses, board, vehicles, legal advisers, copies of the election lists, telegrams, printing circulars.....\$ 300.76

(Signed,) Dr. M. S. BOULET,
Election agent.

(True copy)
CHS. G. BEAUDOIN,
Returning officer.
Joliette, 1st February, 1882. 516

ELECTORAL DISTRICT OF THE COUNTY OF OTTAWA.

EXTRACT from election expenses of Louis Duhamel, esquire, M. D., at the election held on the second day of December, 1881, for a member of the Legislative Assembly of Quebec, for the electoral district of the county of Ottawa.

Personal expenses of candidate.....\$134 85
Amount paid by W. P. Sharp, candidate's authorized agent..... 354 98

Total.....\$489 83

W. WASHBURN,
Returning officer.

Hull, 1st February, 1882. 510

Statement of the expenses incurred by Antoine Casavant, as candidate for the local legislature for the county of Bagot.

Personal expenses, Ant. Casavant.....\$ 10.55
" expenses for carters, telegrams &c.. 6.75

Total.....\$ 17.30

P. S. BEAUREGARD,
Agent.
ANT. CASAVANT, farmer,
Candidate.

Saint Liboire, 1st February, 1882. 503

ETAT détaillé des dépenses de l'élection de Montmagny, en décembre 1881.

M. Bernier, loyer d'une chambre.....	\$ 2 00
Narcisse Lebel, pour traverse.....	8 00
Joseph Vallée pour loyer d'une chambre...	1 00
Xavier Guillemette, pour loyer d'une chambre	0 75
Hubert Mercier, charretier.....	2 00
Charles Létourneau, charretier	12 00

\$25 75

(Signé) FRED. BELANGER,
Agent de Nazaire Bernatchez.

Vraie copie,

J. D. LÉPINE,
Officier-rapporteur.

Montmagny, 2 février 1882. 475

EXTRAIT de l'état des dépenses faites pour le candidat Nicodème Audet, à l'élection pour le district électoral de Dorchester.

Orateurs, pension et frais de voyages.....	\$ 80 00
Charretiers, pension, loyer de maisons dans les paroisses du comté.....	557 40
Dépenses personnelles du candidat, chars, postages, etc.....	15 00
Liste électorales.....	18 00
Divers.....	60 00

\$730 40

N. AUDET,
Candidat.
OCT. BAILLARGEON,
Agent.

Vraie copie de l'extrait

déposé entre mes mains,

J. E. ROULEAU,
Officier-Rapporteur.

Sainte-Hénédine, 3 février 1882. 499

ETAT détaillé en conformité de la section 284 de "l'Acte Electoral de Québec," par Moïse Bousquet, agent d'élection de Alfred N. Charland, avocat.

Dépenses personnelles du dit Alfred N. Charland, candidat à l'élection du district électoral d'Iberville, du 2 décembre 1881, et payé par lui comme suit:

A Pierre Audelin, charretier.

1881.

13 Nov.—Voyages à Saint-Grégoire et Saint-Alexandre	\$3 00
20 " Voyage à Sainte-Brigide	3 00
23 " Voyage à Sabrevois	3 00
24 " Voyage à Saint-Sébastien	3 00
Voyage à Saint-George	3 00
Ressort de voiture brisé	2 00
2 Déc.—Voyage à Saint-Alexandre et Sainte-Brigide.....	3 00
Couchers et repas	4 00
Nov. 24 et 26.—Deux voyages par les chars à Sainte-Brigide et Stanbridge Station	1 75

\$25 75

Autres dépenses payées par le dit agent soussigné sur approbation du dit candidat :

A Isaac Bourguignon, impression pour manifeste électoral.....	\$15 00
A Pierre Huot, pour loyer d'une salle pendant toute l'élection.....	15 00

\$55 75

Fait et signé à Iberville, le 31 janvier 1882.

(Signé) A. N. CHARLAND.
MOISE BOUSQUET,
Agent.

(Vraie copie)

M. A. BESSETTE,
Officier-rapporteur.

491

DETAILED statement of the costs of the Montmagny election, in December, 1881.

M. Bernier, rent of a room.....	\$ 2 00
Narcisse Lebel, for ferry.....	8 00
Joseph Vallée, for lease of a room.....	1 00
Xavier Guillemette, for lease of a room.....	0 75
Hubert Mercier, carter.....	2 00
Charles Létourneau, carter.....	12 00

\$25 75

(Signed) FRED. BELANGER,
Agent of Nazaire Bernatchez.

True copy,

J. D. LÉPINE,
Returning officer.

Montmagny, 2nd February, 1882. 476

EXTRACT from the statement of expenses incurred for the candidate Nicodème Audet, at the election for the electoral district of Dorchester.

Speakers, board and travelling charges....	\$80 00
Carters, board, rent of houses in the parishes of the county	557 40
Personal expenses of the candidate, cars, postage, &c	15 00
Election list.....	18 00
Sundries.....	60 00

\$730 40

N. AUDET,
Candidate.
OCT. BAILLARGEON,
Agent.

True copy of the extract

filed in my hand,

J. E. ROULEAU,
Returning officer.

Sainte Henedine, 3rd February, 1882. 500

A detailed statement in conformity of the section 284 of the "Quebec Election Act," by Moïse Bousquet, agent of election for Alfred N. Charland, advocate.

Personnal expenses of the said Alfred N. Charland, candidate at the election for the electoral district of Iberville, on the 2nd of December, 1881, and paid by himself, as follows:

To Pierre Audelin, carter.

1881.

Nov. 13.—Trip to Saint Grégoire and Saint-Alexandre	\$3 00
" 20.—Trip to Sainte-Brigide.....	3 00
" 23.—Trip to Sabrevois	3 00
" 24.—Trip to Saint Sébastien.....	3 00
Trip to Saint George	3 00
A carriage spring broken	2 00
Dec. 2.—Trip to Saint Alexandre and Sante-Brigide	3 00
Lodgings and meals.....	4 00
Nov. 24 and 26.—Two trips by cars to Sainte-Brigide and Stanbridge	1 75

\$25 75

Other expenses paid by said agent with the approbation of said candidate:

To Isaac Bourguignon, for printing of electoral address.....	\$15 00
To Pierre Huot, for rent of a hall during said election	15 00

\$55 75

Made and signed at Iberville, on the 31st January, 1882.

(Signed) A. N. CHARLAND.
MOISE BOUSQUET,
Agent.

(True copy)

M. A. BESSETTE,
Returning officer.

492

ETAT des dépenses encourues par Ernest Racicot, candidat à l'élection du deux décembre, comté de Missisquoi.

Dépenses personnelles du candidat.....	\$ 23 50
Copies de listes électorales et dépenses de l'agent à Farnham.....	9 70
Impressions et copies à Bedford.....	32 00
Pensions et voitures à Bedford.....	51 35

\$116 55

J. ADH. JEANNOTTE,

Agent.

Farnham, 24 janvier 1882.

485

DEPENSES encourues par William Duckett, écuyer, candidat à l'élection tenue le 2 décembre 1881, pour le district électoral de Soulanges.

Dépenses générales.

1881 Nov.

Payé à William Fournier.....	\$ 1 50
" Louis Filiatreault.....	2 00
" Saul Trottier.....	0 75
" Arthur Asselin.....	0 25
" Stanislas Filiatreault.....	2 50
" Johny Waters.....	1 25
" Louis Sauvé.....	1 00
" William Duckett.....	5 70
" G. W. W. Tel. Co.....	2 50

\$17 45

O. D. PRIEUR,

Agent.

469

COMTÉ D'HOCHELAGA, ELECTIONS DE 1881.

DÉPENSES d'élection de Louis Beaubien, écuyer, candidat aux dites élections pour le district électoral du comté d'Hochelaga, en vertu de l'article 284 de l' " Acte Electoral de Québec."

A. Lamy, Cie.

d'imprimerie de

<i>La Minerve.</i> —Copie de listes électorales, etc.....	\$ 17 00
" Impression de listes électorales.....	276 12
" Placards annonçant assemblée.....	3 25
" Feuilles liste électorales.....	2 50

\$298 87

Montréal, 21 janvier 1882.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,

Agent du dit candidat.

L. M. SICOTTE,

Officier-Rapporteur.

465

EXTRAIT de l'état des dépenses encourues par Sévère Dumoulin, écuyer, candidat à l'élection d'un membre pour la législature de la Province de Québec, 1881, Trois-Rivières.

Payé loyers de salles pour assemblées publiques.....	\$ 43 65
Payé loyer de salles, comités d'élections.....	91 50
" aux gardiens des salles de comité....	49 50
" pour impressions.....	140 00
" pour distribution de circulaires et convocation d'assemblées.....	30 70
Payé papeterie et fournitures de salles de comités.....	5 17
Payé pour voitures, pour orateur et agent d'élection.....	11 25
Payé pour copies de listes électorales.....	5 00
" pour télégrammes.....	0 75
" pour chauffage, éclairage et ameublement des salles de comités.....	26 62
Payé pour police.....	125 93

\$530 07

Dépenses personnelles du candidat Sévère Dumoulin.

Voitures.....

3 00

497

\$533 07

EXTRACT of amount or statement of election expenses made by Ernest Racicot.

Printing a copying at Bedford.....	\$ 32 00
Board and team for self canvassers and house at Bedford.....	51 35
For copying electoral list and expenses of agent Farnham.....	9 70
Personal expenses of candidate.....	23 50

\$116 55

J. ADH. JEANNOTTE,

Agent.

Farnham, 24th January, 1882.

486

Costs incurred by William Duckett, esquire, candidate at the election held on the 2nd of December, 1881, for the electoral district of Soulanges.

General expenses.

1881 Nov.

Paid to William Fournier.....	\$1 50
" Louis Filiatreault.....	2 00
" Saul Trottier.....	0 75
" Arthur Asselin.....	0 25
" Stanislas Filiatreault.....	2 50
" Johny Waters.....	1 25
" Louis Sauvé.....	1 00
" William Duckett.....	5 70
" G. W. W. Tel. Co.....	2 50

\$17 45

O. D. PRIEUR,

Agent.

470

COUNTY OF HOCHELAGA, ELECTIONS OF 1881.

ELECTION expenses of Louis Beaubien, esquire, candidate at the said elections for the electoral district of the county of Hochelaga, in virtue of the article 284 of the " Quebec Election Act. "

A. Lamy, Cie.

d'imprimerie de

La Minerve.—Copy of electoral lists, &c. \$ 17 00

" Printing electoral lists.....	276 12
" Placards announcing meetings.....	3 25
" Election lists, sheets.....	2 50

\$298 87

Montreal, 21st January, 1882.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,

Agent of the said candidate.

L. M. SICOTTE,

Returning officer.

466

EXTRACT from the statement of expenses incurred by Sévère Dumoulin, esquire, candidate at the election of a member for the legislature of the Province of Quebec, 1881, Three Rivers.

Paid rent of rooms for public meetings.....	\$ 43 65
" rent of rooms election committees....	91 50
" guardians rooms election committees.....	49 50
" printing.....	140 00
" distribution of circular and calling meetings.....	30 70
" paper and stationery of committee rooms.....	5 17
" vehicles for speakers and election agent.....	11 25
" copies of election list.....	5 00
" telegrams.....	0 75
" fuel, light and furniture of committee rooms.....	26 62
" police.....	125 93

\$530 07

Personal expenses of the candidate Sévère Dumoulin :

Vehicles.....

3 00

498

\$533 07

EXTRAIT de l'état des dépenses du candidat Chs. Edouard Houde, à l'élection du 2 décembre dernier.

Ses dépenses personnelles.....	\$ 22 00
Dépenses pour orateurs, voitures, loyers.....	20 00
Dépenses pour impressions.....	72 50
Dépenses pour télégrammes.....	4 11

\$118 61

J. A. BLONDIN,
Officier Rapporteur.

Bécancourt, 3 février 1882. 481

ETAT des dépenses électorales de l'Hon. Félix G. Marchand, candidat élu par acclamation pour le district électoral de Saint-Jean, à l'élection du 25 novembre 1881, d'un député de cette division électorale à l'Assemblée Législative de Québec.

Dépenses personnelles du candidat pour voyages et pension.....\$25 00

F. G. MARCHAND.

Saint-Jean, 24 janvier 1882. 483

ETAT des dépenses personnelles de William Sawyer, M. P. P., élu pour le comté de Compton, en décembre 1881.

Pour dépenses à l'hôtel Cookshire.....	\$ 5 00
" voyage à Winslow.....	5 00
" dépenses à l'hôtel Lingwick.....	1 50
" " Marston.....	1 00
" frais de chemins de fer.....	1 25
" dépenses à l'hôtel Waterville.....	1 00
" " de voyages à Waterville.....	2 00
" " d'hôtel à Compton.....	1 50
" frais de voitures.....	4 00
" dépenses d'hôtel à Mas River.....	1 50
" " à Saint-Edwidge.....	1 00
" " à Hereford West.....	2 00
" " à Paquetville.....	2 00
" " à Auckland.....	0 75

493 \$29 50

DIVISION ELECTORALE, MONTRÉAL-CENTRE.

C. P. Davidson, C. R., candidat.

DÉPENSES sommaires :—Comité du quartier Est.....	\$126 70
Comité du quartier Centre.....	154 80
Impressions et annonces.....	365 96

\$647 46

Montréal, 1er février 1882.

W. R. SALTER,
Agent pour C. P. Davidson.

(Vraie copie,)

T. C. DE LORIMIER,
Officier-Rapporteur. 477

Dépenses d'élections de Elijah Edmond Spencer, pour la législature locale, lesquelles ont eu lieu le deuxième jour de décembre 1881, encourues pour et au sujet de son élection pour le comté de Missisquoi.

Pour le Times de Bedford, pour impressions et copies extra de cette publication.....	\$ 141.50
" <i>Franco Canadien</i> " ".....	30.10
" télégrammes.....	2.87
" solliciteurs de Montréal et Saint-Jean.....	25.52
" dépenses de voyages de E. E. Spencer.....	28.75

Total.....\$ 228.74

N. C. MARTIN,

Agent.

Bedford, 30 janvier 1882. 487

EXTRACT from the statement of the election expenses of the candidate Chs. Edouard Houde, at the election of the 2nd December last.

Personal expenses.....	\$ 22 00
Expenses for speakers, vehicles, rent of rooms.....	20 00
Expenses for printing.....	72 50
" telegram.....	4 11

\$118 61

J. A. BLONDIN,
Returning Officer.

Bécancourt, 3rd February, 1882. 482

STATEMENT of the election expenses of the Hon. Félix G. Marchand, candidate elected by acclamation for the electoral district of Saint John's, at the election of the 25th of November, 1881, of a member for this electoral division in the Quebec Legislative Assembly.

Personal expenses of the candidate for travelling and board.....\$25 00

F. G. MARCHAND.

Saint John's, 24th January, 1882. 484

STATEMENT of the personal expenses of William Sawyer, M. P. P., elected in the county of Compton, 2nd December, 1881.

Hotel expenses Cookshire.....	5 00
Cab fare to Winslow.....	5 00
Hotel expenses Lingwick.....	1 50
" Marston.....	1 00
Rail Road fare.....	1 25
Hotel expenses Waterville.....	1 00
Cab fare to Waterville.....	2 00
Hotel expenses, Compton.....	1 50
Cab fare.....	4 00
Hotel expenses Mas River.....	1 50
Saint Edwidge Hotel.....	1 00
Hotel expenses West Hereford.....	2 00
" Paquetville.....	2 00
" Auckland.....	0 75

494 \$29 50

ELECTION DIVISION, MONTREAL CENTRE.

C. P. Davidson, Q. C., candidate.

SUMMARY expenses :—East ward committee.....	\$126 70
Central committee.....	154 80
Printing and advertising.....	365 96

\$647 46

Montreal, 1st February, 1882.

W. R. SALTER,
Agent for C. P. Davidson.

(True copy,)

T. C. DE LORIMIER,
Returning Officer. 478

Election expenses of Elijah Edmond Spencer, for the local legislature, held on the second of December, 1881, incurred in and about his election for the county of Missisquoi.

Bedford Times, for printing and extra copies of the news-paper.....	\$ 141.50
" <i>Franco Canadien</i> , copies of the news-paper.....	30.10
" to telegraphing.....	2.87
" paying canvassers from Montreal and Saint Johns.....	25.52
" travelling expenses of E. E. Spencer.....	28.75

Total.....\$ 228.74

N. C. MARTIN,

Agent.

Bedford, 30th January, 1882. 488

DEPENSES d'élection de Jacques Picard, écuyer, notaire, candidat à la dernière élection pour le district électoral de Richmond et Wolfe.

Frais d'imprimerie.....	\$ 1 50
Pour dépenses de voyage, passage, pension et déboursés pour charretiers.....	62 50
Télégramme.....	0 70

\$64 70

F. A. BRIEN,
Agent.
507

Danville, 17 janvier 1882.

ETAT des dépenses d'élection faites et payées par J. J. Sheppard, agent autorisé du candidat Vincent Paul Levallée, écuyer, à la dernière élection en novembre et décembre dernier, d'un membre pour représenter le district électoral de Joliette, à la législature de Québec.

Payé pour télégrammes, impressions, copies de listes électorales.....	\$ 81 47
Payé pour loyer de salles, transport et pension des orateurs et aviseurs légaux dans les différentes paroisses du comté.....	335 52

\$416 99

Joliette, 28 janvier 1882.

(Signé), J. J. SHEPPARD,
Agent.

(Vraie copie,)

CHS. G. BEAUDOIN,
Officier-Rapporteur. 513

Etat détaillé des dépenses d'élection de R. F. Rinfret dit Malouin, écuyer, candidat à la dernière élection d'un député à l'assemblée législative de Québec, pour la division électorale de Québec Centre.

Loyer de maison pour assemblées et comités	\$ 100.00
Listes électorales et copies d'icelles.....	20.00
Ecrivains, papeteries, &c.....	30.00
Clercs au bureau de votation.....	32.00
Gardiens de comités, luminaire et chauffage.....	50.00
Impression, avertissement et distribution.....	45.00

Total.....\$ 277.00

R. F. RINFRET DIT MALOUIN, M. D.

L. F. PINAULT,
Agent.
Québec, 31 janvier 1882. 549

COMTE DE CHATEAUGUAY.

Election pour l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Votation 2 décembre 1881.

Dépenses personnelles du candidat A. N. LePailleur.

Pour frais de voyages et pension.....	\$60 00
Dépenses de l'agent C. Lecavalier.....	
Pour frais de voyages, pension des orateurs, loyers de salles pour assemblées et listes des voteurs.....	160 25

\$220 25

531 A. N. LEPAILLEUR.

EXTRAIT de l'état des dépenses encourues par L. T. Dorais, candidat pour le district électoral de Nicolet, à l'élection du 2 décembre dernier.

Pour impressions.....	\$ 87 50
Pour pensions, traverses, charretiers et loyers de salles pour assemblées.....	328 50

Total.....\$416 00

J. A. BLONDIN,
Officier rapporteur.

Bécancourt, 6 février 1882. 547

ELECTION expenses of Jacques Picard, esquire, notary, a candidate at the last election for the electoral district of Richmond and Wolfe.

Costs of printing.....	\$ 1 50
Costs of travelling expenses, tolls, board, and paid for carter's.....	62 50
Telegram.....	0 70

\$64 70

F. A. BRIEN,
Agent.
508

Danville, 17th January, 1882.

STATEMENT of the election expenses paid by J. J. Sheppard, authorized agent of the candidate Vincent Paul Levallée, esquire, at the election in November and December last, of a member to represent the electoral district of Joliette, in the Quebec Legislature.

Paid for telegrams, printing, copies of election lists.....	\$ 81 47
Paid for leasing rooms, travelling charges and board of speakers and legal advisers in the different parishes of the county.....	335 52

\$416 99

Joliette, 28th January, 1882.

(Signed,) J. J. SHEPPARD,
Agent.

(True copy,)

CHS. G. BEAUDOIN,
Returning Officer. 514

Detailed statement of the election expenses of R. F. Rinfret dit Malouin, esquire, candidate at the last election of a member of the Quebec Legislative Assembly, for the electoral division of Quebec Centre.

Rent of house for meetings and committees	\$ 100.00
Election lists and copies.....	20.00
Writers, paper, &c.....	30.00
Clerks at polling booths.....	32.00
Door keepers at committees, light and fuel.....	50.00
Printing, advertizing and distribution.....	45.00

Total.....\$ 277.00

R. F. RINFRET DIT MALOUIN, M. D.

L. F. PINAULT,
Agent.
Quebec, 31st January, 1882. 550

COUNTY OF CHATEAUGUAY.

Election for the Legislative Assembly of the Province of Quebec.

Voting 2nd December, 1881.

Personal expenses of the candidate A. N. LePailleur.

For travelling expenses and board.....	\$ 60 00
Expenses of the agent C. Lecavalier.....	
For travelling expenses, board of speakers, rent of rooms for meetings, and lists of voters	160 25

\$220 25

532 A. N. LEPAILLEUR.

EXTRACT from the statement of the expenses incurred by L. T. Dorais, candidate for the electoral district of Nicolet, at the election of the 2nd of December last.

For printing.....	\$ 87 50
For board, ferries, carters and rent of rooms for meetings.....	328 50

Total.....\$416 00

J. A. BLONDIN,
Returning officer.

Bécancourt, 6th February, 1882. 548

DISTRICT ELECTORAL DE BEAUHARNOIS.

Province de Québec, }
 District de Beauharnois. }
 Etat des dépenses personnelles de Célestin Bergeron, M. P. P., à l'élection du 2 décembre 1881.....\$ 26 00
 Dépenses faites par Chs. Renaud, écuyer, agent autorisé de Célestin Bergevin, candidat à la dite élection.....\$107 48
 Total.....\$133 48
 Extrait des comptes déposés entre mes mains.
 PHILEMON LABERGE,
 Officier rapporteur.
 Beauharnois, 4 février 1882. 525

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné par les requérants, savoir: Honoré C. Primeau, médecin, le révérend Clément A. Loranger, prêtre, Joseph Robillard, marchand, Zéphirin Picard, boulanger, Joseph Papin, cordonnier, Zéphirin Arpin, cordonnier, tous de la paroisse de Saint-Joseph de Lanoraie, dans le district de Richelieu, en la province de Québec, qu'ils ont l'intention de s'adresser au Lieutenant-Gouverneur de cette province, pour obtenir des lettres patentes les incorporant, et telles autres personnes qui se joindront à eux, pour former une compagnie à fonds social (en commandite).

Le nom collectif de la compagnie sera "La manufacture de chaussures de Lanoraie."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est de manufacturer et vendre les chaussures en général, et tous autres articles se rapportant au métier de cordonnier.

La principale place d'affaires de la compagnie sera en la susdite paroisse de Saint-Joseph de Lanoraie.

Le montant du fonds social, sera de deux mille cent piastres (\$2,100.00).

Le nombre d'actions sera de quarante-deux (42), de cinquante piastres chaque.

Les susdits requérants Honoré C. Primeau, le révérend C. A. Loranger, Joseph Robillard, Zéphirin Picard, Joseph Papin et Zéphirin Arpin, seront les premiers directeurs, tous résidents en Canada, et sujets de Sa Majesté.

LORANGER, LORANGER & BEAUDIN,
 Procureurs des requérants.

Montréal, 8 février 1882. 579

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 2057.

Dame Domithilde Jobin, des cité et district de Montréal, épouse de Joseph Etienne, sellier et commis, du même lieu, a institué contre son dit époux une action en séparation de biens.

J. C. LACOSTE,
 Avocat de la demanderesse.

Montréal, 8 février 1882. 517

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure—St. François.*
 District de Saint-François. } No. 315.
 Julie Boisclair, du canton d'Ascot, en le district de Saint-François, épouse de François Garraud, du même lieu, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

François Garraud, du dit canton d'Ascot, en le dit district de Saint-François, Défendeur.
 La demanderesse en cette cause a instituée une action en séparation de corps et de biens contre le défendeur.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
 Procureurs de la Demanderesse.

Daté, 3 janvier 1882. 87 5

ELECTORAL DISTRICT OF BEAUHARNOIS.

Province of Quebec, }
 District of Beauharnois. }
 Statement of the personal expenses of Celestin Bergevin, M. P. P., at the election on the 2nd December, 1881.....\$ 26 00
 Expenses incurred by Chs. Renaud, esquire, authorized agent of Celestin Bergevin, candidate at the said election.....\$107 48
 Total.....\$133 48
 Extract from the accounts filed in my hands.
 PHILEMON LABERGE,
 Returning officer.
 Beauharnois, 4th February, 1882. 526

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given by the following applicants, to wit: Honoré C. Primeau, physician, the reverend Clément A. Loranger, priest, Joseph Robillard, merchant, Zéphirin Picard, baker, Joseph Papin, shoemaker, Zéphirin Arpin, shoemaker, all of the parish of Saint Joseph de Lanoraie, in the district of Richelieu, in the province of Quebec, that they intend to apply to the Lieutenant Governor of this province, for letters patent incorporating themselves, and such others as may join them, in joint stock company (limited).

The proposed corporate name of the company to be "La manufacture de chaussures de Lanoraie."

The object for which incorporation is sought, is the dealing, trading in and manufacturing of boots and shoes, and generally all articles relating to shoemaker's trade.

The chief place of business of the company to be in the said parish of Saint Joseph de Lanoraie.

The amount of the capital stock to be two thousand one hundred dollars (\$2,100.00).

The number of shares, forty two (42) of fifty dollars each.

The above named applicants Honoré C. Primeau, the reverend C. A. Loranger, Joseph Robillard, Zéphirin Picard, Joseph Papin and Zéphirin Arpin, to be the first directors, all of whom are resident in Canada, and subjects of Her Majesty.

LORANGER, LORANGER & BEAUDIN,
 Attorneys for applicants.

Montreal, 8th February, 1882. 580

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 2057.

Dame Domithilde Jobin, of the city and district of Montreal, wife of Joseph Etienne, saddler and clerk, of the same place, has instituted against her said husband an action for separation as to property.

J. C. LACOSTE,
 Plaintiffs' attorney.

Montreal, 8th February, 1882. 518

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court—St. Francis.*
 District of Saint Francis. } No. 315.
 Julie Boisclair, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, wife of François Garraud, of the same place, farmer, duly authorized to ester *en justice*, Plaintiff;

vs.

François Garraud, of the said township of Ascot, in said district of Saint Francis, Defendant.
 The plaintiff in this cause has instituted an action *en séparation de corps et de biens* against the defendant.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
 Attorneys for Plaintiff.

Date 1, 3rd January, 1882. 88

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dame Hannah Wheatley, de la cité de Montréal,
 dans le district de Montréal, épouse de William
 Riley, commerçant, du même lieu,
 Demanderesse ;
 vs.
 Le dit William Riley, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été insti-
 tuée en cette cause.
 DUHAMEL & RAINVILLE,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 9 janvier 1882. 375 2

Province de Québec, }
 District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*
 Annie Elizabeth Millar, de la ville et district de
 Beauharnois, épouse d'Allan McMillan, du même
 lieu, gentleman, a instituée ce jour une action en
 séparation de biens contre son dit époux.
 J. K. ELLIOT,
 Procureur de la demanderesse.
 Beauharnois, 31 janvier 1882. 425 2

Nous, les soussignés, désirant former une com-
 pagnie à fonds social pour manufacturer le bois,
 et désirant obtenir des lettres-patentes incorpo-
 rant la compagnie, conformément aux dispositions
 de l'acte des statuts de Québec, 31 Vic., chapitre
 35, et ses amendements, donnons avis de notre
 intention de demander, conformément au dit acte,
 une charte à cet effet.

1er. Le nom de la dite compagnie sera "The
 Saint Lawrence Lumber Company."

2e. Cette compagnie est formée pour préparer
 le bois et le manufacturer de différentes manières
 et en divers objets, et généralement pour faire le
 commerce de bois de toutes descriptions.

3e. La compagnie fera des affaires en la ville de
 Québec et en la ville de Lévis, et aura sa princi-
 pale place d'affaires en la cité de Québec.

4e. Le montant du capital souscrit sera de
 quatre-vingt mille piastres.

5e. Le nombre de parts sera de huit cent, et le
 montant de chaque part sera de cent piastres.

6e. Les signataires du présent avis sont Andrew
 Thompson, Peter Patterson Hall, Evan John Price,
 George Benson Hall et John Hamilton, tous
 marchands de bois, de la cité de Québec, lesquels
 seront aussi les premiers directeurs de la com-
 pagnie.

En témoignage de ce que dessus, nous avons
 signé le présent avis le vingt-unième jour de
 janvier 1882.

A. THOMPSON,
 J. H. HAMILTON, JR.
 P. P. HALL,
 G. B. HALL,
 E. J. PRICE.

323 3

Province de Québec. }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dame Félonise Goyet dit Belisle, des cité et dis-
 trict de Montréal, épouse de Antoine Yon, entre-
 preneur, du même lieu, a institué contre son dit
 époux une action en séparation de biens.
 T. & C. C. DE LORIMIER,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montréal, 3 janvier 1882. 65 5

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 Dame Hannah Wheatley, of the city of Montreal,
 in the district of Montreal, wife of William
 Riley, of the same place, trader,
 Plaintiff ;
 vs.
 The said William Riley, Defendant.
 An action for separation as to property has been
 instituted in this cause.
 DUHAMEL & RAINVILLE,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 9th January, 1882. 376

Province of Quebec, }
 District of Beauharnois. } *Superior Court.*
 Annie Elizabeth Millar, of the town and district
 of Beauharnois, wife of Allan McMillan, of the
 same place, gentleman, has this day instituted an
 action *en séparation de biens* against her said hus-
 band.
 J. K. ELLIOT,
 Attorney for plaintiff.
 Beauharnois, 31st January, 1882. 426

We, the undersigned, wishing to form a joint
 stock company, for manufacturing lumber, and
 desirous to obtain letters patent for the incorpo-
 ration of the company, pursuant to the provisions
 of the 31st Victoria, chapter 35, Quebec Statutes,
 and the amendments thereto, hereby give notice
 of our intention to apply under the said acts for a
 charter to that effect.

1st. The name of the said company will be The
 Saint Lawrence Lumber Company.

2nd. This company is formed for the dressing
 of lumber, and the manufacture of lumber into
 various kinds of wooden goods, and generally for
 the trading in lumber of all descriptions.

3rd. The company will carry on business at the
 city of Quebec and the town of Lévis, and will
 have its principal place of business in the city of
 Quebec.

4th. The amount of the capital stock will be
 eighty thousand dollars.

5th. The number of its shares will be eight hun-
 dred, and the amount of each share one hundred
 dollars.

6th. The signers of the present notice are
 Andrew Thompson, Peter Patterson Hall, Evan
 John Price, George Benson Hall and John Ham-
 ilton, all lumber merchants of the city of Quebec,
 who will likewise be the first directors of the com-
 pany.

In witness whereof we have signed the present
 notice on the twenty first day of January, 1882.

A. THOMPSON,
 J. H. HAMILTON, JR.
 P. P. HALL,
 G. B. HALL,
 E. J. PRICE,

324

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 Dame Félonise Goyet dit Belisle, of the city and
 district of Montreal, wife of Antoine Yon, builder
 of the same place, has instituted against her said
 husband, an action for separation *as to property*.
 T. & C. C. DE LORIMIER,
 Plaintiff's attorneys.
 Montreal, 3rd January, 1882. 66

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Francœur & Giroux, faillis.

Octave *alias* Charles Octave Giroux, commerçant, de la cité et du district de Montréal, tant individuellement que comme membre de la susdite société commerciale: "Francœur & Giroux," s'adressera à la dite cour le quinzième jour de mars prochain, pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

ETHIER & PELLETIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 janvier 1882. 537

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Camille Brien, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le sixième jour de mars prochain, le soussigné fera application au juge de la dite cour pour une décharge en vertu du dit acte.

CAMILLE BRIEN,
Par P. M. DURAND,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 26 janvier 1882. 373 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Terrebonne. }

Dans l'affaire de A. Pilon, failli.

Lundi, le vingtième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

383 2 A. PILON.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Bruno Millet dit Ségueux, failli.

Mercredi, le huitième jour de mars prochain, (1882), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

BRUNO MILLET dit SÉGUEUX,
Par A. GERMAIN,
Procureur *ad litem*.

Sorel, 31^{er} janvier 1882. 389 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District d'Iberville. }

Dans l'affaire de J. T. & C. H. Roy, faillis.

Le vingtième jour du mois de mars prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

J. T. & C. H. ROY.

Par A. D. GIRARD,
Leur procureur *ad litem*.

Saint-Jean, 12 janvier 1882. 399 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Stanislas Bacon, failli.

Mercredi, le huitième jour de mars prochain, (1882), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

STANISLAS BACON.
Par A. GERMAIN,
Procureur *ad litem*.

Sorel, 1^{er} février 1882. 403 2

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Francœur & Giroux, Insolvents.

Octave *alias* Charles Octave Giroux, trader, of the city and district of Montreal, both individually and as a member of the said firm of Francœur & Giroux, will apply to the said court on the fifteenth day of March next, to obtain his discharge in virtue of the said acts.

ETHIER & PELLETIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th January, 1882. 538

INSOLVENT ACT OF 1875 AND HIS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Camille Brien, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

On the sixth day of March next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

CAMILLE BRIEN,
Per P. M. DURAND,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 26th January, 1882. 374

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Terrebonne. }

In the matter of A. Pilon, an Insolvent.

On Monday, the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

383 A. PILON.

INSOLVENT ACT OF 1875

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Richelieu. }

In the matter of Bruno Millet dit Ségueux, an Insolvent.

Wednesday, the eighth day of March next, (1882), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

BRUNO MILLET dit SÉGUEUX,
By A. GERMAIN,
Attorney *ad litem*.

Sorel, 31st January, 1882. 390

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Iberville. }

In the matter of J. T. & C. H. Roy, Insolvents.

On the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. T. & C. H. ROY.
Per A. D. GIRARD,
Their attorney *ad litem*.

Saint John's, 12th January, 1882. 400

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Richelieu. }

In the matter of Stanislas Bacon, an Insolvent.

Wednesday, the eighth day of March next, (1882), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

STANISLAS BACON,
By A. GERMAIN,
Attorney *ad litem*.

Sorel, 1st February, 1882. 404

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de E. A. Hodgson & Cie.

Le huitième jour de mars prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu des dits actes.

EDWARD A. HODGSON,
Per MACLAREN & LEET,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 1er février, 1882. 419 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }

Dans l'affaire de James A. Downs, failli.

Samedi, le quatrième jour de mars prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir la décharge du dit failli en vertu du dit acte.

GEORGE B. BAKER,
Procureur du dit Requérent.

Sweetsburg, Q., 20 janvier 1882. 337 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 55. }

Dans l'affaire d'Alphonse Labelle, confiseur et pâtissier, de Montréal, failli.

Le quinzième jour de février prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et de ses amendements.

ALPHONSE LABELLE.
Par TAILLON & NANTEL,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 janvier 1882. 183 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

In re: Gilbert Giroux, maître charretier, de Montréal, failli.

Le vingtième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GILBERT GIROUX,
Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 18 janvier 1882. 245 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Lapointe et fils, *alias* Frs.

Lapointe et fils, faillis.

Mardi, le vingt-huitième jour de février prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

LAPOINTE & FILS *alias*
FRS. LAPOINTE & FILS.
Par J. E. ROBIDOUX,

Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 12 janvier 1882. 193 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Cyrille Forest, charretier, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le quinzième jour de février prochain, le soussigné demandera à cette cour sa décharge en vertu du dit acte.

CYRILLE FOREST.
Par J. A. DAVID,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 11 janvier 1882. 139 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of E. A. Hodgson & Co.

On the eighth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said acts.

EDWARD A. HODGSON,
Per MACLAREN & LEET,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 1st February, 1882. 420

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec. } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }

In the matter of James A. Downs, an Insolvent.

On Saturday, the fourth day of March next, the undersigned will apply to the said court for said insolvents discharge under said act.

GEORGE B. BAKER,
Attorney for said Applicant

Sweetsburgh, Q., 20th January, 1882. 338

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 55. }

In the matter of Alphonse Labelle, confectioner and pastry-cook, of Montreal, an Insolvent.

On the fifteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.

ALPHONSE LABELLE.
By TAILLON & NANTEL,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th January, 1882. 184

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In re: Gilbert Giroux, coach proprietor, of Montreal, an Insolvent.

On the twentieth day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GILBERT GIROUX,
Per DESJARDINS & LAFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 18th January, 1882. 246

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Lapointe & Fils, *alias* Frs.

Lapointe & Fils, Insolvents.

On the twenty eighth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LAPOINTE & FILS *alias*
FRS. LAPOINTE & FILS.
Per J. E. ROBIDOUX,

Their attorney *ad litem*.

Montreal, 12th January, 1882. 194

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Cyrille Forest, carter, of the city of Montreal, an Insolvent.

On Wednesday, the fifteenth day of February next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

CYRILLE FOREST.
By J. A. DAVID,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 11th January, 1882. 140

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }
Dans l'affaire de G. W. Batchelder & Cie., faillits.

Le septième jour de mars prochain, le soussigné tant individuellement que comme ayant été membre de la dite société, fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

G. W. BATCHELDER.
Par RITCHIE & RITCHIE,
Ses procureurs *ad litem*.

Sorel, 1er février 1882. 407 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Honoré Lavigne, commerçant, de Montréal, failli.

Vendredi, le dix-septième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HONORE LAVIGNE,
Par J. C. LACOSTE,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 14 janvier 1882. 155 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Joseph N. Laurin, hôtelier et commerçant, de la paroisse de la Longue Pointe et district de Montréal, failli.

Vendredi, le vingt-quatrième jour de février prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH N. LAURIN.
Par JOHN D. PURCELL,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 9 janvier 1882. 167 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }
Dans l'affaire de Boivin & Cie., de Etchemin, failli.

Le sixième jour de mars prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge en vertu du dit acte.

L. I. BOIVIN.
Par CHS. DARVEAU,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 1er février 1882. 449 2

Règles de Cour.

AFFAIRE EN FAILLITE.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
No. 95.

Le septième jour de février 1882.

PRÉSENT :—L'hon. juge DOHERTY, J. C. S.
In re : Hannah C. Chillas, Failli.

Il est ordonné sur requête de Francis P. Buck, qu'une assemblée des créanciers de la dite faillite ait lieu au palais de justice, à Sherbrooke, le sixième jour de mars prochain, à onze heures a. m., pour nommer un syndic à la dite faillite au lieu et place de feu C. J. S. Bacon, décédé.

(Signé) M. DOHERTY,
J. C. S.

543

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court*
District of Richelieu. }
In the matter of G. W. Batchelder & Co., Insolvents.

On the seventh day of March next, the undersigned as well individually as having been a member of said firm, will apply for his discharge under the said act.

G. W. BATCHELDER.
By RITCHIE & RITCHIE,
His attorneys *ad litem*.

Sorel, 1st February, 1882. 408

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Honoré Lavigne, trader, of Montreal, an Insolvent.

Friday, the seventeenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

HONORE LAVIGNE,
By J. C. LACOSTE,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 14th February, 1882. 156

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Joseph N. Laurin, hotel keeper and trader, of the parish of Longue Pointe, an Insolvent.

On Friday, the twenty fourth day of February next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH N. LAURIN,
By JOHN D. PURCELL,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 9th January, 1882. 168

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }
In the matter of Boivin & Co., of Etchemin, an Insolvent.

The sixth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

L. I. BOIVIN.
Per CHS. DARVEAU,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 1st February, 1882. 450

Rules of Court.

IN INSOLVENCY.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }
No. 95.

The 7th day of February, 1882.

Before Mr. Justice DOHERTY, J. S. C.
In re : Hannah C. Chillas, Insolvent.

It is ordered on petition of Francis P. Buck, that a meeting of the creditors of said insolvent be held at the court house, Sherbrooke, on the sixth day of March next, at eleven o'clock a. m., to appoint an assignee to said insolvent in the place of the late C. J. S. Bacon, deceased.

(Signed) M. DOHERTY,
J. S. C.

544

AFFAIRE EN FAILLITE.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
No. 1.

Le septième jour de février 1882.

PRESENT:—L'honorable juge DOHERTY, J. C. S.
Dans l'affaire de Charlotte K. O'Grady, faillie.

Il est ordonné sur requête de la Eastern Township Bank, qu'une assemblée des créanciers de la dite faillie ait lieu au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, le sixième jour de mars prochain, à onze heures a. m., devant moi, pour nommer un syndic à la dite faillie au lieu et place de feu A. M. Smith, décédé.

(Signé) M. DOHERTY,
J. C. S. 545

Province de Québec, }
District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*
No. 837.

Lundi, le seizième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

PRÉSENT:

Le Protonotaire en l'absence du Juge.
Antoine Lefebvre, épiciier, de la ville et du district de Beauharnois, Demandeur;

vs.

Hormisdas L. Rolland, du même lieu, marchand, Défendeur.

Il est ordonné que par un avis dans les langues française et anglaise à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Hormisdas L. Rolland, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés au bureau du protonotaire de cette cour, à Beauharnois, dans les quinze jours de la date de la première insertion du dit avis, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité avec les articles 603 et 604 du code de procédure civile.

(Signé) P. J. UBALDE BAUDRY,
Protonotaire.

(Vraie copie)
P. J. UBALDE BAUDRY,
P. C. S. 377 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
District de Montréal. } *Bas-Canada.*
No. 1648.

Le trente-unième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

PRÉSENT:—L'honorable M. le Juge JETTÉ.

La Société Anonyme des Glaces et produits Chimiques de Saint-Gobain, Channy & Cirey, Demanderesse;

vs.

Adrien Giberton, de la cité et du district de Montréal, Défendeur;

et

Adolphe Bélanger, Opposant.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Adrien Giberton, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau, à Montréal, du protonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite *Gazette*, accompagnée d'un état ou compte assermenté en conformité avec articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre,)

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. C. S. 417 2

IN INSOLVENCY.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }
No. 1.

The 7th day of February, 1882.

Before Mr. Justice DOHERTY, J. S. C.

In the matter of Charlotte K. O'Grady, Insolvent.

It is ordered on petition of the Eastern Townships Bank, that a meeting of the creditors of said insolvent be held, at the court house in the city of Sherbrooke, on the sixth day of March next, at 11th o'clock a. m., before me, to appoint an assignee to said Insolvent in the place of the late A. M. Smith, deceased.

(Signed) M. DOHERTY,
J. S. C. 546

Province of Quebec, }
District of Beauharnois. } *Superior Court.*
No. 837.

On Monday, the sixteenth day of January, one thousand eight hundred and eighty two.

PRESENT:

The Prothonotary in the absence of the Judge.
Antoine Lefebvre, grocer, of the town and district of Beauharnois, Plaintiff;

vs.

Hormisdas L. Rolland, of the same place, merchant, Defendant.

It is ordered that by notice in the french and english languages to be published twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Hormisdas L. Rolland, who have not yet filed their claims, be now called in at the office of the prothonotary of this court, at Beauharnois, within fifteen days from the date of the first insertion of the said notice, accompanied with a statement or sworn account pursuant to articles 603 and 604 of the code of civil procedure.

(Signed) P. J. UBALDE BAUDRY,
Prothonotary.

(True copy)
P. J. UBALDE BAUDRY,
P. S. C. 378

Province of Quebec, } *Superior Court for Lower*
District of Montreal. } *Canada.*
No. 1648.

The thirty first day of January, one thousand eight hundred and eighty two.

PRESENT:—The Honorable Mr. Justice JETTÉ.

La Société Anonyme des Glaces et produits Chimiques de Saint Gobain, Channy and Cirey, Plaintiff;

vs.

Adrien Giberton, of the city and district of Montreal, Defendant;

and

Adolphe Belanger, Opposant.

The court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Adrien Giberton, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office, in Montreal, of the Prothonotary of this Court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said *Gazette*, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order,)

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. S. C. 418

AVIS.

Province de Québec, }
 District de Québec. } No. 2330.
In re :—Dosithé Arcand, Demandeur ;
 vs.
 Siméon Cloutier, Défendeur ;
 et

Désiré Guay, curateur aux biens et effets du dit Défendeur.

Les créanciers du dit Siméon Cloutier, sont par le présent notifiés, et ils sont requis de me fournir à moi, le curateur soussigné, sous un mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent s'ils en ont, et leur valeur, et s'il n'en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

DESIRE GUAY,

Curateur.
203 4

Québec, 9 janvier 1882.

NOTICE.

Province of Quebec, }
 District of Quebec. } No. 2330.
In re :—Dosithé Arcand, Plaintiff ;
 vs.
 Simeon Cloutier, Defendant ;
 and

Desiré Guay, curator to the estate and effects of the said Defendant.

The creditors of the said Simeon Cloutier are hereby notified to furnish to me, the undersigned curator, within one month from this date, statements of their claims, specifying the security, which they have, if any, and its value, and if they have none, mentioning the fact, the whole attested under oath, with the vouchers in support of such claims.

DESIRE GUAY,

Curator.
204

Quebec, 7th January, 1882.

Ventes par le Shérif—Arthabaska

Sheriff's Sales.—Arthabaska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } L'HONORABLE WIL-
 No. 116. } FRID LAURIER
et al. Demandeurs ; contre DAME SARAH DAVIDSON, *es-qualité*, Défenderesse.

1. Le lot numéro un dans le premier rang du canton de Bulstrode, moins le quart ouest du dit lot avoisinant le lot numéro deux, lequel quart de lot est en la possession de Romuald Héon, ou ses représentants.

2. La moitié est du lot numéro deux dans le premier rang du dit canton de Bulstrode.

3. Le lot numéro quatre dans le dit premier rang du canton de Bulstrode, moins environ quatre-vingt arpents et demi en superficie, étant la partie ouest du centre du dit lot, laquelle partie a un arpent et demi de large sur la profondeur du lot, et est bornée, d'un côté à l'ouest, par la partie ouest du dit lot, appartenant à la défenderesse, qui a été occupée par Pierre Jacques, et, de l'autre côté, par le résidu du dit lot, laquelle partie ainsi à distraire est occupée par Olivier Rousseau.

4. Le lot numéro un dans le deuxième rang du dit canton de Bulstrode.

5. Le lot numéro deux dans le dit deuxième rang du canton de Bulstrode.

6. Le lot numéro trois dans le dit deuxième rang du canton de Bulstrode.

7. Le lot numéro quatre dans le dit deuxième rang du canton de Bulstrode.

8. La moitié nord du lot numéro un dans le troisième rang du canton de Bulstrode.

9. Le lot numéro trois dans le dit troisième rang du canton de Bulstrode.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } THE HONORABLE WIL-
 No. 116. } FRID LAURIER, *et al.*,
 Plaintiffs ; against DAME SARAH DAVIDSON, *es-qualité*, Defendant :

1. Lot number one in the first range of the township of Bulstrode, less the westerly quarter of the said lot adjoining lot number two, which quarter of lot is in the possession of Romuald Héon, or his representatives.

2. The easterly half of lot number two, in the first range of the said township of Bulstrode.

3. Lot number four in the said first range of the township of Bulstrode, less about forty five arpents and a half in superficie, being the westerly portion of the centre of said lot, which portion measures one arpent and a half in width by the depth of the lot, and is bounded, on one side, to the west, by the westerly part of said lot, belonging to the defendant, which has been occupied by Pierre Jacques, and, on the other side, by the remainder of the said lot, which part, so reserved, is occupied by Olivier Rousseau.

4. Lot number one in the second range of the said township of Bulstrode.

5. Lot number two in the said second range of the township of Bulstrode.

6. Lot number three in the said second range of the township of Bulstrode.

7. Lot number four in the said second range of the township of Bulstrode.

8. The north half of lot number one in the third range of the township of Bulstrode.

9. Lot number three in the said third range of the township of Bulstrode.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the

DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, le 7 février 1882. 587
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } WILLIAM DICKSON,
No. 43. } père, Demandeur ;
contre JOHN TRENHOLM, fils, Défendeur.

1. Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Kingsey, en le dit district d'Arthabaska, connue et désignée comme le quart nord-est de ce lot de terre connu comme lot numéro quatre, dans le troisième rang des lots du dit canton, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour chemins publics ; bornée en front par une ligne traversant le centre du dit lot, en arrière par le quatrième rang, du côté sud-est par le lot numéro trois du dit troisième rang, et du côté nord-ouest par le quart nord-ouest du dit lot numéro quatre—avec les appartenances et améliorations qui s'y trouvent.

2. Tous les droits, titres et intérêt de quelque nature qu'ils soient du dit John Trenholm, fils, et sur le quart sud-est du dit lot numéro quatre du dit troisième rang, contenant ou suppose contenir cinquante acres en superficie, et l'allocation ordinaire pour chemins publics, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites et les appartenances qui s'y trouvent.

3. Tous et chacun des morceaux de terre—ensemble avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites, et les droits et appartenances qui s'y trouvent, connus et désigné comme la moitié sud-ouest du dit lot numéro quatre, dans le troisième rang du dit canton de Kingsey.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le le TREIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

AUGUSTE QUESNEL, FILS, Député-Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 7 février 1882. 583
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } CHARLES HENRY
No. 68. } CHOVEY WADLEIGH
Demandeur ; contre FELIX HENAIRE et al. Défendeurs.

Comme appartenant à Jean-Baptiste Henaire. Le lot de terre numéro vingt-trois dans le huitième rang du canton de Simpson, contenant deux cents acres, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 6 décembre 1881. 3693 2
[Première publication, 10 décembre 1881.]

Ventes par le Shérif—Beauce

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des

TWELFTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of May next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, February 7th, 1882. 588
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } WILLIAM DICKSON,
No. 43. } senior, Plaintiff ;
against JOHN TRENHOLM, junior, Defendant.

1. That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Kingsey, in the said district of Arthabaska, known and distinguished as the north east quarter of that lot of land known as lot number four, in the third range of lots in the said township, containing fifty superficial acres, more or less, and the usual allowance for highways ; bounded in front by a line across the centre of the said lot, in rear by the fourth range, on the south easterly side by lot number three in the said third range, and on the north westerly side by the north westerly quarter of the said lot number four—with the members and appurtenances and improvements thereon erected.

2. All the right, title, interest, claim and demand whatsoever of the said John Trenholm, the younger of, in, to and upon the south east quarter of the said lot number four in the said third range ; containing or supposed to contain fifty superficial acres and the usual allowance for highways, more or less—together with all and every the buildings and improvements thereon erected and made, and other the appurtenances thereto belonging.

3. All and singular that piece or parcel of land—together with the buildings and improvements thereon erected and made, and the rights, members, appurtenances thereto belonging, known and distinguished as the south west half of the said lot number four, in the third range of the said township of Kingsey.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the fifteenth day of April next.

AUGUSTE QUESNEL, JUNIOR, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 7th February, 1882. 584
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } CHARLES HENRY
No. 68. } CHOVEY WADLEIGH,
Plaintiff ; against FELIX HENAIRE et al., Defendants.

As belonging to Jean Baptiste Henaire. The lot of land number twenty three in the eighth range of the township of Simpson, containing two hundred acres, more or less.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of February next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 6th December, 1881. 3694
[First published, 10th December, 1881.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same when the Regs

réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **VILDEBON LAINESSE**
No. 1044. } dit **LALIBERTE**, de la
paroisse de Sainte-Marguerite, cultivateur, Deman-
deur; et **HENRI LEHOULLIER**, du même lieu,
aussi cultivateur, Défendeur; et David Lessard,
de la paroisse de Saint-Joseph, huissier audien-
cier, curateur au délaissement fait par le défen-
deur, savoir :

Deux arpents de terre de front sur trente de profondeur, situés à Sainte-Marguerite, concession Saint-Elzéar, seigneurie Taschereau; bornés en front au chemin du lieu, en profondeur comme ausdit, joignant d'un côté au nord-ouest à Jean Landril, et au sud-est à celle de André Métivier—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite, le VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de mars prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 20 décembre 1881. 3341 3
[Première publication, 24 décembre 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Dorchester.

Canada, } **PIERRE FORGUES**,
Province de Québec, } père, de la paroisse
District de Beauce, } de Saint-Edouard
Beauce, à savoir : No. 215. } de Frampton, comté de
Dorchester, cultivateur, Demandeur; contre
PIERRE FORGUES, fils, aussi cultivateur, du
même lieu, en sa qualité de tuteur aux enfants
mineurs issus du mariage de feu Léon Forgues, et
de Dame Amélie Blouin, son épouse, Défendeur,
savoir :

Une terre de deux arpents et trois quarts de front sur vingt-six arpents de profondeur, étant la partie du treizième lot du septième rang du township de Frampton, faisant partie de la paroisse de Saint-Edouard de Frampton, comté de Dorchester, district de Beauce; bornée au front au chemin du lieu, en profondeur comme ausdit; joignant d'un côté au sud à Jacques Blouin, au nord au dit Pierre Forgues—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref retournable le deuxième jour de mars prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 19 décembre 1881. 3333 3
[Première publication, 24 décembre 1881.]

Ventes par le Shérif—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas, toutes personnes ayant à exercer à cet égard des

trar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **VILDEBON LAINESSE** dit
No. 1044. } **LALIBERTE**, of the parish
of Sainte Marguerite, farmer, Plaintiff; and **HENRI LEHOULLIER**, of the same place, also farmer, Defendant; and David Lessard, of the parish of Saint Joseph, crier of the Court, curator to the surrender made by the defendant, to wit :

Two arpents of land in front by thirty in depth, situate at Sainte Marguerite, concession Saint Elzéar, seigniorie Taschereau; bounded in front by the road of the place, in rear as aforesaid, on one side to the north west by Jean Landril, and on the south east by that of André Métivier, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Marguerite, on the TWENTY SEVENTH day of FEBRUARY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the sixth day of March next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 20th December, 1881. 3342
[First published, 24th December, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Dorchester.

Canada, } **PIERRE FORGUES**,
Province of Québec, } A senior, of the pa-
District of Beauce, } rish of Saint Edouard
Beauce, to wit : No. 215. } de Frampton, county
of Dorchester, farmer, Plaintiff; against **PIERRE FORGUES**, junior, also farmer, of the same place, in his quality of tutor to the minor children issue of the marriage of the late Leon Forgues, and of Dame Amélie Blouin, his wife, Defendant, to wit :

A laud of two arpents and three quarters in front by twenty six arpents in depth, being part of the thirteenth lot of the seventh range of the township of Frampton, forming part of the parish of Saint Edouard de Frampton, county of Dorchester, district of Beauce; bounded in front by the road of the locality, in rear as aforesaid, on one side to the south by Jacques Blouin, on the north by the said Pierre Forgues—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Dorchester, in the parish of Sainte Henedine, on the TWENTY SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of March next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 19th December, 1881. 3334
[First published, 24th December, 1881.]

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is

réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.
Bedford, à savoir : } **N** APOLEON LEBEUF,
No. 36. } Demandeur; contre les
terres et tenements d'ALEXANDRE DUPUIS,
Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement de forme irrégulière, situé dans le village de Roxton Falls, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit village de Roxton Falls, sous le numéro deux cent quatre-vingt-un (281); borné vers le nord-est par le numéro deux cent quatre-vingt (280), vers le sud-ouest par les numéros deux cent quatre-vingt-deux (282) et deux cent quatre-vingt-quatre (284), vers le nord-ouest par la rue Notre-Dame, vers le sud-est par le numéro deux cent quatre-vingt-six (286), contenant en superficie 12788 pieds, mesure anglaise.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'avril prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 6 février 1882. 527
[Première publication, 11 février 1882.]

Ventes par le Shérif—Iberville.

À VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir : } **C** HARLES ARPIN, De-
No. 69. } mandeur; contre AL-
FRED BONNEAU, Défendeur.

Un lot de terre connu sous No. 281, des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, étant le coin nord-ouest des rues Saint Charles et Jacques-Cartier—avec maison et autres bâties y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean susdite, le DEUXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heu-

not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Bedford, to wit : } **N** APOLEON LEBEUF,
No. 36. } Plaintiff; against the lands
and tenements of ALEXANDRE DUPUIS, De-
fendant.

A lot of land of irregular outline, situate in the village of Roxton Falls, known and designated on the plan and book of official reference for the said village of Roxton Falls, as number two hundred and eighty one (281); bounded on the north east by number two hundred and eighty (280), on the south west by a number two hundred and eighty two (282), and number two hundred and eighty four (284) on the north west by Notre Dame street, on the south east by number two hundred and eighty six (286), containing in superficies 12788 feet, english measure.

To be sold at the office of the registrar of the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of APRIL next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of April next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 6th February, 1882. 528
[First published, 11th February, 1882.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

À VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit : } **C** HARLES ARPIN,
No. 69. } Plaintiff; vs. ALFRED
BONNEAU, Defendant.

A lot of land known under No. 281, of the official plan and book of reference of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, being the north west corner of the Saint Charles and Jacques Cartier streets—with a house and other building thereon.

To be sold at my office, in the court house, in the town of Saint Johns aforesaid, on the SECOND day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the

res de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 7 février 1882. 565
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **DUNCAN MAC DO-**
No. 90. } **NALD, Demandeur :**
contre ROBERT McGOOGAN, Défendeur.

1. Une terre située dans la première concession à l'est de la Rivière Richelieu, en la paroisse de Saint-Athanase, dans le district d'Iberville, de la contenance de quatre arpents et trois quarts de largeur sur dix huit arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie, aucune de mesure précise, connue au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse sous numéro soixante et douze—avec maison, grange et autres bâtisses y érigées.

2. Un lot de terre situé au côté ouest de la rue Champlain, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, contenant soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, étant le numéro cent vingt-sept, des plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean—avec maison et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendus les dits deux immeubles comme suit : La dite terre, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; et le dit lot de terre, dans mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le dit VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, le 19 décembre 1881. 3843 3
[Première publication, 24 décembre 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **RCADÉ DECELLES,**
No. 1679. } **Demandeur; contre**
GILBERT GREGOIRE, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous les numéros trois cent dix-sept, trois cent dix-huit et trois cent vingt, contenant six arpents de largeur sur dix-neuf arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; borné au bout ouest par le chemin de la cinquième concession de la seigneurie Delery, au bout est par les représentants de feu George Holman, au sud par Joseph Granger, et au nord par Damase Leduc, fils—avec une maison en pierres, granges et autres bâtisses dessus construites.

A distraire et réservé du lot de terre sus-désigné, le No. 319, des dits plan et livre de renvoi.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyprien, le VINGTIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 12 décembre 1881. 3781 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

forenoon. Said writ returnable on the sixth day of May next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 7th February, 1882. 566
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } **DUNCAN MAC DO-**
No. 90. } **NALD, Plaintiff;**
against ROBERT McGOOGAN, Defendant.

1. A farm situated in the first concession east of the River Richelieu, in the parish of Saint Athanase, in the district of Iberville, containing four arpents and three quarters of an arpent in width by eighteen arpents in depth, more or less, without any guarantee whatever of precise measure, known on the official plan and book of reference of the said parish under number seventy two—with a house, barn and other buildings thereon.

2. A lot of land situated on the west side of Champlain street, in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth, being the lot number one hundred and twenty seven, of the official plan and book of reference of the said town—with a house and other buildings thereon.

To be sold, the said two immoveables as follows : The said farm, at the church door of the parish of Saint Athanase, on the TWENTY SEVENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon; and the said lot of land, at my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the said TWENTY SEVENTH day of FEBRUARY next, at ONE of the clock in the afternoon. Said writ returnable the seventh day of March next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 19th December, 1881. 3844
[First published, 24th December, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } **RCADÉ DECELLES,**
No. 1679. } **Plaintiff; against**
GILBERT GREGOIRE, Defendant.

A lot of land situated in the parish of Saint Cyprien, in the district of Iberville, known on the official plan and book of reference of the said parish, under the numbers three hundred and seventeen, three hundred and eighteen and three hundred and twenty, containing six arpents in width by nineteen arpents in depth, the whole more or less, without any guarantee as to precise measure; bounded at the west end by the road of the fifth concession of the seigniorie Delery, at the east end by the representatives of the late George Holman, to the south by Joseph Granger, and to the north by Damase Leduc, junior—with a stone house, barns and other buildings thereon erected.

To be detached and reserved from lot of land hereinbefore described, the lot number 319, of the said plan and book of reference.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyprien, on the TWENTIETH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of March next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 12th December, 1881. 3782
[First published, 17th December, 1881.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Montmagny, à savoir: } DAME ADELE DE-
No. 45. } MISE DELINA
BELANGER, de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, veuve de feu Charles Clovis Riverin, en son vivant, de la cité de Québec, marchand; contre CYPRIEN JEAN, de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, cultivateur, savoir:

Une terre sise et située en la première concession de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, connue au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de l'Islet, pour la dite paroisse de Saint-Jean Port Joly, sous le No. 307; bornée par le nord au fleuve Saint-Laurent, au sud par le No. 308, joignant d'un côté au nord-est par le No. 306, et de l'autre côté au sud-ouest par le No. 310, contenant en superficie soixante et quatre arpents, quatre-vingt-six perches et deux cent quarante-trois pieds (64-86-243)—avec ensemble une maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, MERCREDI, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

J. D. LÉPINE.

Bureau du Shérif, Shérif
Montmagny, 4 février 1882. 471
[Première publication, 11 février 1882.]

Ventes par le Shérif—Montréal

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } AUGUSTIN ROBERT,
No. 1458. } et OLIVIER ROBERT,
tous deux commerçants, et ANTOINE ALEX-

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

Montmagny, to wit: } DAME ADELE DEMISE
No. 45. } DELINA BELANGER,
of the parish of Saint Jean Port Joly, widow of the late Charles Clovis Riverin, in his lifetime, of the city of Quebec, merchant; against CYPRIEN JEAN, of the parish of Saint Jean Port Joly, farmer, to wit:

A land situate in the first concession of the parish of Saint Jean Port Joly, known on the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of L'Islet, for the said parish of Saint Jean Port Joly, as No. 307; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by No. 308, on one side to the north east by No. 306, and on the other side to the south west by No. 310, containing in superficies sixty four arpents, eighty six perches and two hundred and forty three feet (64-86-243)—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Jean Port Joly, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of April next.

J. D. LÉPINE.

Sheriff's Office, Shérif
Montmagny, 4th February, 1882. 472
[First published, 11th February, 1882.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } AUGUSTIN ROBERT and
No. 1458. } OLIVIER ROBERT,
both traders, and ANTOINE ALEXANDRE

ANDRE TROTTIER, caissier de la Banque du Peuple, tous trois de la dite cité de Montréal, Demandeurs; contre les terres et tenements de FRANCIS HARVEY, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur le niveau de la rue Moreau; et borné en front par la dite rue Moreau, à Hochelaga, paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge, connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197), sur le plan et dans le livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel quatre-vingt (80), du dit village incorporé d'Hochelaga; contenant ce dit lot cinquante pieds de largeur sur cent soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins, et mesure anglaise—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 février 1882. 569
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: **THE DUNDEE MORT- No. 231. GAGE AND TRUST INVESTMENT COMPANY** (en commandite) de Dundee, en Ecosse, corps dûment incorporé en vertu des lois du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et autorisée à faire des affaires dans la Puissance du Canada, et ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de JOHN HUGHES, du village de Saint-Jean-Baptiste, en le district de Montréal, gentilhomme, Défendeur.

1. Ce lot de terre sis et situé en le village de Saint-Jean-Baptiste, et étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro trois cent quarante-huit (348), contenant quarante-deux pieds six pouces de largeur en front et en arrière sur cent cinquante pieds de profondeur, et contenant une superficie d'environ six mille trois cent soixante et quinze pieds, plus ou moins; borné en front par la continuation de la rue Saint-Laurent, en arrière par la rue Saint-Dominique, d'un côté au nord-ouest partie par la propriété du dit défendeur, et partie par la propriété de Pierre Beaubien ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-est partie par la propriété d'un nommé Varnier ou représentants, et partie par la propriété d'un nommé Martineau ou représentants—avec une maison en briques à deux étages, connue sous les numéros vingt-sept, vingt-neuf et trente et un, de la dite rue Saint-Laurent, et remises sus-érigées.

2. Ce lot de terre voisin du susdit lot, contenant trente-huit pieds de largeur sur soixante et dix-neuf pieds de profondeur, le tout mesure française, plus ou moins; borné en front au sud-ouest par la rue Saint-Laurent, en arrière au nord-est par un nommé Pierre Beaubien ou représentants, au nord-ouest par une rue projetée, maintenant faite et appelée rue Saint-Jean-Baptiste, et au sud-est par le propriété ci-dessus décrite—avec une maison en briques à deux étages sus-érigées. Le dit lot est maintenant connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro trois cent quarante-neuf (349).

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 février 1882. 571
[Première publication, 11 février 1882.]

TROTTIER, cashier of the Banque du Peuple, all three of the said city of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of FRANCIS HARVEY, of the city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in the alignment of Moreau street; bounded in front by the said Moreau street, at Hochelaga, parish of La Nativité de la Sainte Vierge, known and designated as number one hundred and ninety seven (197), on the plan and in the book of reference of the subdivision of number eighty (80), of the said incorporated village of Hochelaga; said lot measuring fifty feet in width by one hundred and seventy five feet in depth, more or less, english measure—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 8th February, 1882. 570
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: **THE DUNDEE MORT- No. 231. GAGE AND TRUST INVESTMENT COMPANY** (limited), of Dundee, in Scotland, a body corporate duly incorporated under the laws of the Parliament of Great Britain and Ireland, and authorised to carry on business within the Dominion of Canada, and having their chief place of business therein at the city of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of JOHN HUGHES, of the village of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, gentleman, Defendant.

1. That certain lot of land situate and being in the village of Saint Jean Baptiste, and being known upon the official plan and book of reference of the said village, by the number three hundred and forty eight (348), containing forty two feet six inches in breadth in front and in rear by one hundred and fifty feet in depth, and containing a superficie of about six thousand three hundred and seventy five feet or thereabout, more or less; bounded in front by the continuation of Saint Lawrence street, in rear by Saint Dominique street, on one side to the north west partly by the property of the said defendant, and partly by the property of Pierre Beaubien or his representatives, and on the other side to the south east partly by the property of one Varnier or representatives, and partly by the property of one Martineau or representatives—with a two story brick dwelling house, known as numbers twenty seven, twenty nine and thirty one, on said Saint Lawrence street, and sheds thereon erected.

2. That certain lot of land adjoining the above, containing thirty eight feet in width by seventy nine feet in depth, the whole french measure, and more or less; bounded in front to the south west by Saint Lawrence street, in rear to the north east by one Pierre Beaubien or representatives, to the north west by a projected street, now formed and called Saint Jean Baptiste street, and to the south east by the property above described—with a two story brick house thereon erected. The said lot presently known in the official plan and book of reference of the said village of Saint Jean Baptiste, by the number three hundred and forty nine (349).

To be sold at my office, in the city of Montreal, the TWELFTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 8th February, 1882. 572
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.
EX-PARTE:

Montréal, à savoir: } **THE PROVINCIAL LOAN**
No. 861. } **COMPANY**, corps poli-
tique et dûment incorporé, ayant son principal
bureau d'affaires, en la cité de Montréal, en le
district de Montréal, requérant la vente des terres
et tenements mentionnés et décrits dans le bref
d'exécution, comme suit, à savoir:

Ce lot de terre situé en les paroisse et cité de
Montréal, connu et désigné comme la principale
partie du lot numéro cinq cent six (506), aux
plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse
de Montréal, et une petite partie du lot numéro
dix (10), aux plan et livre de renvoi officiels du
quartier Saint-Antoine, de la dite cité, contenant
vingt-deux pieds six pouces de largeur sur quatre-
vingt pieds de profondeur; le dit lot faisant front
sur la rue Delisle, et la dite partie du numéro
cinq cent six (No. 506), faisant partie maintenant
de la paroisse de Sainte-Cunégonde, en la municipa-
lité de la paroisse de Montréal—le tout avec les
bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGTIÈME jour de FEVRIER pro-
chain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi.
Le dit bref rapportable le sixième jour de mars
prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 décembre 1881. 3787 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA SOCIÉTÉ DE CONS-**
No. 1185. } **TRUCTION MUTUELLE**
DES ARTISANS, corps politique et dûment incor-
poré, ayant sa principale place d'affaires en la
cité et district de Montréal, Demanderesse; con-
tre **JAMES DAVIDSON**, cordonnier, de la paroisse
du Saint-Enfant-Jésus, dans le district de Mon-
tréal, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans la
paroisse de Saint-Laurent, comté de Jacques-Car-
tier, connu et désigné aux plan et livre de renvoi
officiels de la dite paroisse du Saint-Laurent, comté
de Jacques-Cartier, sous le numéro sept cent
trente-sept (737), contenant cinquante pieds de
front sur cent pieds de profondeur, mesure anglai-
se, et plus ou moins; borné en front au sud-ouest
par le chemin de péage qui conduit de Montréal
à la Rivière des Prairies, en arrière au nord-est et
du côté nord-ouest par Hercules Lefebvre, et du
côté sud-est par une rue séparant le dit lot—avec
une maison en bois à deux étages et autres dépen-
dances dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Saint-Laurent, le VINGT-
IÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures
de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-
troisième jour de février prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 décembre 1881. 3789 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2649. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, corps politique et incorporé ayant son
principale bureau d'affaires en la cité de
Montréal, Demanderesse; contre les terres et
tenements de Dame **TERESA DALEY**, veuve de
feu Patrick O'Neill, en son vivant, des cité et dis-
trict de Montréal, charretier, et **JULIA O'NEILL**,
fille majeure usant de ses droits, tous deux de la
suscite cité de Montréal, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à la dite Dame Teresa

FIERI FACIAS.
District of Montreal.
EX-PARTE.

Montreal, to wit: } **THE PROVINCIAL LOAN**
No. 861. } **COMPANY**, a body politic
and corporate, having its principal place of busi-
ness, in the city of Montreal, in the district of
Montreal, petitioners for the sale of the lands and
tenements mentioned and described in the writ of
execution, as follows, to wit:

That certain lot of land situate in the parish
and city of Montreal, known and designated as
the principal part of lot number five hundred and
six (506), on the official plan and in the book of
reference of the said parish of Montreal, and a
small portion of lot number ten (10), on the official
plan and in the book of reference of the Saint
Antoine ward, of the said city, containing twenty
two feet six inches in width by eighty feet in
depth; the said lot fronting on Delisle street,
and the said part of number five hundred and six
(No. 506), being now in the parish of Sainte-Cuné-
gonde, in the municipality of the parish of Mon-
tréal—the whole with the buildings thereon
erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTIETH day of FEBRUARY next,
at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon.
The said writ returnable on the sixth day of March
next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th December, 1881. 3788
[First published, 17th December, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **A SOCIÉTÉ DE CON-**
No. 1185. } **STRUCTION MUTUELLE**
DES ARTISANS, a body politic and duly incor-
porated, having its principal place of business in
the city and district of Montreal, Plaintiff; against
JAMES DAVIDSON, shoemaker, of the parish of
Le Saint-Enfant-Jésus, in the district of Montreal,
Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint
Laurent, county of Jacques Cartier, known and
designated on the official plan and book of refer-
ence of the said parish of Saint Laurent, county
of Jacques Cartier, as number seven hundred and
thirty seven (737), containing fifty feet in front
by one hundred feet in depth, english measure,
and more or less; bounded in front to the south
west by the turnpike road leading from Montreal
to River des Prairies, in rear to the north east,
and on the north west side by Hercules Lefebvre,
and on the south east side by a street separating
the said lot—with a two storey wooden house
and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Laurent, on the TWENTIETH day
of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the
forenoon. The said writ returnable on the twenty
third day of February next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th December, 1881. 3790
[First published, 17th December, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2649. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, a body politic and corporate having its
principal place of business in the city of Montreal,
Plaintiff; against the lands and tenements of
Dame **TERESA DALEY**, widow of the late Patrick
O'Neill, in his lifetime, of the city and district of
Montreal, carter, and **JULIA O'NEILL**, spinster,
of the full age of majority and having the full
exercise of her rights, both of the said city of
Montreal aforesaid, Defendants.

Seized as belonging to the said Dame Teresa

Daley, l'usufruit durant sa vie, des immeubles ci-après décrits, et comme appartenant à la dite Julia O'Neill, sujet au dit usufruit, la nue propriété du dit immeuble, à savoir :

Deux lots de terre situés en le quartier Sainte-Anne, en la cité de Montréal, en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, connus comme lots numéros mille un et mille deux (1001 et 1002), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier ; bornés en front par la rue Richardson, d'un côté par Mathew Boyle ou représentants, et de l'autre côté par Frs. Shaw ou représentants—avec les bâtisses et dépendances sus-érigées.

Pour être vendues en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGTIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de février prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 décembre 1881. 3785 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LOUIS RAYMOND DIT
No. 1268. } LAJEUNESSE, de la
paroisse de Saint-Martin, district de Montréal,
gentilhomme. Demandeur ; contre les terres et
ténements de JOSEPH RAYMOND DIT LAJEU-
NESSE, ci-devant de la paroisse de Saint-Martin,
et maintenant de Sainte-Dorothée, district de
Montréal, cultivateur, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Sainte-Dorothée, comté de Laval, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi fait pour la dite paroisse de Sainte-Dorothée, comté de Laval, sous le numéro quatre-vingt (No. 80), de la contenance de trois arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; borné au nord par les terres de Sainte-Rose, et au sud par la Rivière des Prairies, formant le front du dit lot de terre, d'un côté par les représentants d'Auguste Amesse, et d'autre côté par Joseph Bibeau—avec une maison en pierre et d'autre bâtisses dessus construites. Le dit lot de terre est traversé par le chemin public de la concession du bord de l'eau.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Dorothée, le QUINZIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 12 janvier 1882. 179 2
[Première publication, 14th janvier 1882.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME REBECCA
No. 283. } APPLETON BROWN,
de la cité de Montréal, veuve de feu William W. Blake, en son vivant, de Woodstock, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, Demanderesse ; contre les terres et ténements de PATRICK O'MEARA, des cité et district de Montréal, assistant greffier de la cité, Défendeur.

Ce lot de terre connu et désigné comme lot numéro cent quatre-vingt-seize (196), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, contenant quarante et un pieds quatre pouces de largeur sur environ cent trente pieds de profondeur ; borné en front par la rue Saint-Joseph, en arrière par le lot No. 192, d'un côté par le lot No. 197, et de l'autre côté par le lot No. 195, des dits plan et livre de renvoi—avec une maison en briques à deux étages, érigée sur le front du dit lot décrit, et une maison en bois et remise érigées sur l'arrière.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de

Daley, the usufruct during her lifetime, of the immovable hereinafter described, and as belonging to the said Julia O'Neill, subject to the said usufruct, the nude ownership of the said immovable, to wit :

Two certain lots of ground situate in the Saint Ann's ward, in the city of Montreal, in the parish of Notre Dame de Montreal, and known as lots numbers one thousand and one and one thousand and two (1001 and 1002), on the official plan and book of reference of the said ward ; and bounded in front by Richardson street, on one side by Mathew Boyle or representatives, and on the other side by Frs. Shaw or representatives—with the buildings and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of FEBRUARY next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of February next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th December, 1881. 3786
[First published, 17th December, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LOUIS RAYMOND DIT
No. 1268. } LAJEUNESSE, of the
parish of Saint Martin, district of Montreal, gentleman, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOSEPH RAYMOND DIT LAJEUNESSE, heretofore of the parish of Saint Martin, and presently of Sainte Dorothée, district of Montreal, farmer, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Sainte Dorothée, county of Laval, district of Montreal, known and designated on the plan and book of reference made for the said parish of Sainte Dorothée, county of Laval, as number eighty (80), containing three arpents in width by thirty arpents in depth, the whole more or less ; bounded on the north by the lands of Sainte Rose, on the south by River des Prairies, forming the front of the said lot of land, on one side by the representatives of Auguste Amesse, and on the other side by Joseph Bibeau—with a stone house and outbuildings thereon erected. The said lot of land is crossed by the public road of the *Bord de l'Eau* concession.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Dorothée, on the FIFTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty seventh day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 12th January, 1882. 180
[First published, 14th January, 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME REBECCA APPLE-
No. 283. } TON BROWN, of the city
of Montreal, widow of the late William W. Blake, in his lifetime, of Woodstock, in the State of Vermont, one of the United States of America, Plaintiff ; against the lands and tenements of PATRICK O'MEARA, of the city and district of Montreal, assistant city clerk, Defendant.

That certain lot of land known and designated as lot number one hundred and ninety six (196), on the official plan and book of reference of Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, containing forty one feet four inches in width by about one hundred and thirty feet in depth ; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by lot No. 192, and on one side by lot No. 197, and on the other side by lot No. 195, of said plan and book of reference—with a two story brick house erected on the front of said described lot, and the wooden house and shed erected in the rear.

To be sold at my office, in the city of Montreal,

Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 21 décembre 1881. Shérif. 3863 3
[Première publication, 24 décembre 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME MARIE ANNE
No. 144. } CLAIRE SYMES,
Marquise de Bassano, de la cité de Paris, en France, épouse dument séparée de biens de Napoléon Hughes Charles Marie Ghislain Maret, Marquis de Bassano, de la dite cité, et par son dit mari dument autorisée, et le dit NAPOLEON HUGUES CHARLES MARIE GHISLAIN MARET, afin d'autoriser sa dite épouse, Demandeurs; contre THOMAS FARMER, des cité et district de Montréal, gentilhomme, Défendeur.

1. Ce lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot numéro treize cent soixante et cinq (1365); borné en front par la rue Ottawa, d'un côté par la rue McCord, et de l'autre côté par la rue Eleanor, et en arrière par le lot numéro 1364, sur le dit plan officiel—ensemble avec les bâtisses et dépendances sus-érigées.

2. Ce lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot numéro quatorze cent vingt-quatre (1424); borné en front par la rue McCord—ensemble avec les bâtisses sus-érigées.

3. Ce lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot numéro seize cent soixante et neuf (1669); borné en front par la rue Colborne—ensemble avec un certain nombre de bâtisses, divisées en logements, et les dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 14 décembre 1881. Shérif. 3797 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME APPOLINE
No. 2653. } CHANTAL VINET
DITE SOULIGNY, de a paroisse de la Longue Pointe, veuve de feu Jean Guy, en son vivant, du même lieu, cultivateur, en sa qualité d'exécutrice testamentaire du dit feu Jean Guy, et GEORGE MAXIME GRAVEL, des cité et district de Montréal, marchand, en sa qualité de tuteur dument nommé à Marie Agnès Hortense Gravel, enfant mineur de feu Edmond Gravel, en son vivant, de la dite cité de Montréal, commerçant, Demandeurs; contre THEODULE BOLDUC, de la ville de Lachine, en le district de Montréal, forgeron, Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la ville de Lachine, connu et désigné comme lot numéro dix-huit (18), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro sept cent quarante-six (746), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la ville de Lachine, comté de Jacques Cartier, de la contenance, le dit emplacement, de quarante cinq (45) pieds de largeur, en front et en arrière sur une

on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 21st December, 1881. Sheriff. 3864
[First published, 24th December, 1881]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME MARIE ANNE
No. 144. } CLAIRE SYMES, Marquise de Bassano, of the city of Paris, in France, wife of and duly separated as to property from Napoleon Hugues Charles Marie Ghislain Maret, of the said city, Marquis de Bassano, and by her said husband hereto duly authorized, and the said NAPOLEON HUGUES CHARLES MARIE GHISLAIN MARET, for the purpose of authorizing his said wife, Plaintiffs; against THOMAS FARMER, of the city and district of Montreal, gentleman, Defendant.

1. That certain lot of land situate in the Saint Ann's ward, of the city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said ward, as lot number thirteen hundred and sixty five (1365); bounded in front by Ottawa street, on one side by McCord street, and on the other side by Eleanor street, and in rear by lot number 1364, on said official plan—together with the buildings and dependencies, thereto belonging thereon erected.

2. That certain lot of land situate in the Saint Anns ward, of the city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said ward, as lot number fourteen hundred and twenty four (1424); bounded in front by McCord street—together with the buildings thereon erected.

3. That certain lot of land situate in the Saint Ann ward, of the city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said ward, as lot number sixteen hundred and sixty nine (1669); bounded in front by Colborne street—together with a number of buildings divided into tenements, and dependencies thereto belonging thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 14th December, 1881. Sheriff. 3798
[First published, 17th December, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME APPOLINE CHAN-
No. 2653. } TAL VINET DITE SOULIGNY, of the parish of La Longue Pointe, widow of the late Jean Guy, in his lifetime, of the same place, farmer, in her quality of testamentary executrix of the said late Jean Guy, and GEORGE MAXIME GRAVEL, of the city and district of Montreal, merchant, in his quality of tutor duly appointed to Marie Agnès Hortense Gravel, minor child of the late Edmond Gravel, in his lifetime, of the said city of Montreal, trader, Plaintiffs; against THEODULE BOLDUC, of the town of Lachine, in the district of Montreal, blacksmith, Defendant.

A lot situate and being in the town of Lachine, known and designated as number eighteen (18), on the subdivision plan and book of reference of the lot of land known and designated as number seven hundred and forty six (746), on the official plan and book of reference of the town of Lachine, county of Jacques Cartier, said lot containing forty five (45) feet wide in front and in rear by a depth of one hundred and two feet three inches

profondeur de cent deux pieds et trois pouces dans la ligne nord-ouest, et de cent un pieds six pouces dans la ligne sud-est, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, sans garantie de mesure précise; borné en front par l'Avenue "Guy", en arrière par Henry Hedge, d'un côté par le lot numéro dix-neuf (19), sur le dit plan de subdivision, et de l'autre côté par les lots numéros quinze (15), seize (16) et dix-sept (17), sur le même plan de subdivision—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Michel de Lachine, le VINGTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de février prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 décembre 1881. 3795 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le comté de Vaudreuil. Montréal, à savoir: } BENJAMIN SEGUIN, No. 288.

Charpentier, de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, Demandeur; contre les terres et tenements mentionnés et décrits au dit bref, en les mains et possession de Joseph Evariste Valois, curateur dument nommé au délaisement fait en cette cause par le défendeur IRENEE LAMOUREUX, chantre, de Rigaud susdit, comme suit, savoir:

Un terrain ou emplacement sis et situé au sud de la rivière à la Graisse, en la paroisse de Rigaud, distrait de la terre numéro vingt-deux (No. 22), de la contenance de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-six pieds de profondeur, mesure française et précise; tenant devant au chemin de la Reine, derrière et d'un côté à Jean-Baptiste Mongenais, écuyer, bourgeois, de l'autre côté à J. B. Brunet, père—avec une maison et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Rigaud, le VINGTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 décembre 1881. 3793 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } EUCHER JODOIN, gentil- No. 1948.

homme, de la ville de Longueuil, district de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de GEORGE MARSAN dit LAPIERRE, du Coteau Saint-Louis, en la paroisse de Saint-Enfant Jésus, dit district de Montréal, Défendeur.

Un emplacement sis et situé au Coteau Saint-Louis, paroisse du Saint-Enfant Jésus, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis, sous le numéro de subdivisions soixante et huit (68), du numéro officiel cent quatre-vingt-dix-huit (198-68); borné en front par la rue Saint-Louis—avec une maison en bois à deux étages, non finie, un four pour boulanger, et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 21 décembre 1881. 3403 3
[Première publication, 24 décembre 1881.]

on the north west alignment, and of one hundred and one feet six inches on the south east alignment, the whole english measure and more or less, without warranty of precise measurement; bounded in front by Guy Avenue, in rear by Henry Hedge, on one side by lot number nineteen (19), on the said subdivision plan, and on the other side by lots numbers fifteen (15), sixteen (16) and seventeen (17), on the same subdivision plan—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Michel de Lachine, on the TWENTIETH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty third day of February next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th December, 1881. 3796
[First published, 17th December, 1881.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the county of Vaudreuil. Montreal, to wit: } BENJAMIN SEGUIN, car- No. 288.

pentier, of Rigaud, in the county of Vaudreuil, Plaintiff; against the lands and tenements mentioned and set forth in the said writ, in the hands and possession of Joseph Evariste Valois, curator to the surrender made in this cause by the Defendant IRENEE LAMOUREUX, singer, of Rigaud aforesaid, as follows, to wit:

A lot of land situate and being south of River à la Graisse, in the parish of Rigaud, detached from lot number twenty two (No. 22), containing forty five feet in front by eighty six feet in depth, french measure precise; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Jean Bte Mongenais, esquire, gentleman, on the other side by J. B. Brunet, senior—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Rigaud, on the TWENTIETH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th December, 1881. 3794
[First published, 17th December, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } EUCHER JODOIN, gentle- No. 1948.

man, of the town of Longueuil, district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of GEORGE MARSAN dit LAPIERRE, of Coteau Saint Louis, in the parish of Saint Enfant Jesus, said district of Montreal, Defendant.

A lot situate and being in the Coteau Saint Louis, parish of Le Saint Enfant Jesus, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the incorporated village of La Cote Saint Louis, as subdivision number sixty eight (68), of the official number one hundred and ninety eight (198-68); bounded in front by Saint Louis street—with an unfinished two storey wooden house, a bakery and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 21st December, 1881. 3404
[First published, 24th December, 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 292. } COMPANY OF CAN-

NADA, corporation légalement constituée par acte public du Parlement, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse; contre GEORGE SAMUEL BOURGEOU, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, en la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, dit district, contenant dix-sept pieds de front sur soixante et un pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise; le dit lot de terre à prendre à trente-trois pieds et six pouces de la ligne nord-est de la rue Saint-Dominique, dans la dite cité de Montréal, lequel dit lot de terre formant partie des numéros vingt-neuf, vingt-huit et vingt-sept, de la subdivision du numéro officiel mille quarante-neuf, sur le plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, en la dite cité; borné en front par la rue Roy, en profondeur par la ruelle ci-après mentionnée, d'un côté par D. Pariseau, et de l'autre côté par F. Cockburn—avec une maison en briques et dépendances sus-érigées; sujettes la dite maison et bâtisses aux mitoyennetés et servitudes existant maintenant, avec de plus l'usage d'une ruelle de seize pieds de large située à la profondeur du dit lot de terre à prendre sur le numéro vingt-six, de la dite subdivision, laquelle ruelle communiquant de la ruelle ayant numéro trente, de la dite subdivision aux terrains sus vendus.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE HEURES ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de février prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 décembre 1881. 3791 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VI- PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1603. } CITE DE QUEBEC; contre

EDOUARD CANTIN, de la ville de Lévis, en le comté de Lévis, en notre district de Québec, imprimeur, l'un des héritiers de la succession de feu Edouard Cantin, à savoir :

Le reste du bail emphyteutique expirant le premier de mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, du lot No. 3364, du cadastre officiel pour le quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, de dix-huit pieds et quatre pouces de front sur soixante-trois pieds et onze pouces de profondeur; borné en front par la rue Richelieu—circonstances et dépendances.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 292. } COMPANY OF CANADA,

a corporation legally constituted by public act of Parliament having its principal place of business for the Province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiffs; against GEORGE SAMUEL BOURGEOU, of the city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in Saint Louis ward, in the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montreal, said district, measuring seventeen feet in front by sixty one feet in depth, more or less, english measure, said lot of land to be taken at thirty three feet and six inches from the north east alignment of Saint Dominic street, in the said city of Montreal, which said lot of land forming part of numbers twenty nine, twenty eight and twenty seven, of the subdivision of the official lot number one thousand and forty nine, on the official plan and book of reference of Saint Louis ward, in the said city; bounded in front by King street, in rear by the lane hereinafter mentioned, on one side by D. Pariseau, and on the other side by F. Cockburn—with a brick house and dependencies thereon erected; said house and buildings being subject to the rights of joint ownership and to the servitudes actually existing upon them with moreover the use of a lane sixteen feet wide situate in rear of the said lot of land to be taken off number twenty six, of the said subdivision, which lane leads from the lane bearing the number thirty, of the said subdivision to the lots above sold.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of FEBRUARY next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of February next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th December, 1881. 3792
[First published, 17th December, 1881.]

. Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1603. } THE CITY OF QUEBEC; against

EDOUARD CANTIN, of the town of Lévis, in the county of Lévis, in our district of Québec, printer, one of the heirs to the estate of the late Edouard Cantin, to wit :

The remainder of the emphyteutic lease expiring on the first of May, one thousand eight hundred and eighty nine, of lot No. 3364, of the official cadastre for Saint John's ward, of the city of Québec, of eighteen feet four inches in front by sixty three feet eleven inches in depth; bounded in front by Richelieu street—circumstances and

Sujet à une rente foncière de quatre piastres et vingt-cinq cents payable à Cyrille Tessier et autres, le premier de mai de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le TREIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 8 février 1882. Shérif.
[Première publication, 11 février 1882.] 561

FIERI FACIAS

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE**
No. 1569. } **LA CITE DE QUEBEC** ;
contre PIERRE BOUCHARD, des cité et district
de Québec, charpentier, à savoir :

Le No. 1685 A, du cadastre officiel pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, contenant quarante-trois pieds et six pouces de front sur la rue du Pont, et de forme irrégulière—avec les bâtisses dessus construites ; sujet à une rente foncière constituée de sept piastres, payable à G. Alford, le 29 septembre de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 8 février 1882. Shérif.
[Première publication, 11 février 1882.] 563

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **ARTHUR DAVIDSON**
No. 2564. } **ROSS**, de la paroisse de
Saint-Patrice de Beaurivage, seigneur en possession
comme propriétaire des fiefs et seigneuries
de Saint-Giles de Beaurivage ; contre ARTHUR
TREMINE, de la paroisse de Sainte-Foye, marchand, à savoir :

Les numéros 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 89, 90, 92, 93, 94 et 95, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Agapit, comté de Lotbinière, étant dix-neuf lots de terre dans la concession appelée Davidson Nord, de la seigneurie de Saint-Giles de Beaurivage, comté de Lotbinière, consistant chacun en trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornés vers le sud par le chemin de fer le Grand Tronc—circonstances et dépendances.

Pour être vendus par lots séparés, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Agapit, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 8 février 1882. Shérif.
[Première publication, 11 février 1882.] 557

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **NARCISSE HAMEL**, de la
No. 1086. } ville de Lévis ; contre
THEODORE BÉGIN, père, et **THEODORE**
BÉGIN, fils, de la ville de Lévis, à savoir :

Comme appartenant à Théodore Bégin, fils.

1. Les Nos. 864 à 965, du cadastre officiel du village de Lauzon, étant une terre située dans la première concession du fleuve Saint-Laurent ; bornés au nord-est par la terre de la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, au sud-ouest par la Fabrique de Notre-Dame de Lévis, au nord par le Gouvernement Fédéral, au sud par J. B. Hall, contenant un arpent, une perche et deux pieds de front sur la profondeur de quarante arpents, plus ou moins ; sauf à distraire la partie vendue au Gouvernement Fédéral, de plus la grève et les emplacements déjà concédés.

2. Le No. 1098, du cadastre officiel du village de Lauzon, de figure irrégulière ; borné au nord par la rue Saint-Joseph et les Nos. 1008, 1009, au sud par le No. 1099, à l'est par les Nos. 1096, 1097 et une rue, à l'ouest par le village Bienville, conte-

dependencies. Subject to a ground rent of four dollars and twenty five cents payable to Cyrille Tessier and others, on the first of May of every year.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of April next.

C. ALLEYN,

Québec, 8th February, 1882. Sheriff.
[First published, 11th February, 1882.] 562

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1569. } **THE CITY OF QUEBEC** ;
against PIERRE BOUCHARD, of the city and
district of Québec, carpenter, to wit :

Lot No. 1685 A, of the official cadastre for Jacques Cartier ward, of the city of Québec, containing forty three feet six inches in front on Bridge street, and being of irregular outline—with the buildings thereon erected ; subject to a constituted ground rent of seven dollars, payable to G. Alford, on the 29th of September of every year.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of April next.

C. ALLEYN,

Québec, 8th February, 1882. Sheriff.
[First published, 11th February, 1882.] 564

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **ARTHUR DAVIDSON ROSS**,
No. 2564. } of the parish of Saint
Patrick of Beaurivage, seignor in possession as proprietor of the fief and seignior of Saint Giles of Beaurivage ; against ARTHUR TREMAINE, of the parish of Sainte Foye, merchant, to wit :

Lots Nos. 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 89, 90, 92, 93, 94 and 95, of the official cadastre of the parish of Saint Agapit, county of Lotbinière, being nineteen lots of land in the concession called Davidson North, in the seignior of Saint Giles de Beaurivage, county of Lotbinière, each consisting of three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the south by the Grand Trunk Railway—circumstances and dependencies.

To be sold in separate lots, at the parochial church door of the parish of Saint Agapit, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of April next.

C. ALLEYN,

Québec, 8th February, 1882. Sheriff.
[First published, 11th February, 1882.] 558

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **NARCISSE HAMEL**, of the
No. 1086. } town of Lévis ; against
THEODORE BÉGIN, senior, and **THEODORE**
BÉGIN, junior, of the town of Lévis, to wit :

As belonging to Théodore Bégin, junior.

1. Lots Nos. 864 to 965, of the official cadastre of the village of Lauzon, being a land situate in the first concession from the river Saint Lawrence ; bounded on the north east by the land of the Fabrique of the parish of Saint Joseph de Lévis, on the south west by the Fabrique of Notre Dame de Lévis, on the north by the Federal Government, on the south by J. B. Hall, containing one arpent, one perch and two feet in front by the depth of forty arpents, more or less ; reserving therefrom the part sold to the Federal Government, as also the beach and the lots already conceded.

2. Lot No. 1098, of the official cadastre of the village of Lauzon, of irregular outline ; bounded on the north by Saint Joseph street and Nos. 1008, 1009, on the south by No. 1099, on the east by Nos. 1096, 1097 and a street, on the west by the

nant en superficie 563,882 pieds, mesure anglaise.

3. Une rente annuelle et constituée de six piastres sur le lot No. 1001, du cadastre officiel du village de Lauzon, créé en vertu d'un acte de vente à rente constituée convertie par Théodore Bégin à J. Bte. Lefebvre, before Mtre. F. M. Guay et confrère, notaire, le trois novembre 1854, le dit lot maintenant en la possession de Pierre Robitaille, père.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire de Lévis, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinziesme jour d'avril prochain.

C. ALLEYN, Shérif.

Québec, 8 février 1882. [Première publication, 11 février 1882.] 553

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 804. } CITE DE QUEBEC; contre DOROTHY BROWN, épouse de Ludger P. Bolduc, de la ville de Lévis, dans le comté de Lévis, dans notre district de Québec, et de son dit mari dûment séparée de biens, et le dit Ludger P. Bolduc, mis en cause pour assister sa dite épouse, un des héritiers de la succession de feu George Brown, à savoir :

1. Le No. 2035, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante-deux pieds et trois pouces de front sur trente-trois pieds et huit pouces de profondeur; borné en front par la rue Saint-Paul, en arrière par la rue Sous le Cap, d'un côté par le terrain de la Corporation de la cité de Québec, et de l'autre côté par le No. 2038 du dit cadastre—avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Le No. 2036, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante-deux pieds et trois pouces de front sur cinquante-six pieds de profondeur; borné en front par la rue Sous le Cap, en arrière à la Cime du Cap, d'un côté par le No. 2033, et de l'autre côté par le No. 2037—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixiesme jour d'avril prochain.

C. ALLEYN, Shérif.

Québec, 8 février 1882. [Première publication, 11 février 1882.] 559

VENTITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } JOSEPH GUILLAUME No. 299. } BOSSE et WILLIAM CHARLES LANGUEDOC, tous deux de la cité de Québec, écuyers, avocats, et pratiquant comme tels à Québec, en société, sous la raison sociale de Bossé et Languedoc; contre GEORGE FRENET, ci-devant de la paroisse du Cap Santé, résidant maintenant en l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à savoir :

2. Un lopin de terre situé en la paroisse du Cap Santé, concession Saint-François, contenant trois arpents de front sur six arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné au sud à François Dérome dit Décarreau, au nord à André Latulippe, au nord-est par la route de Saint-François, et au sud-ouest à Louis Fafard—circonstances et dépendances. Et étant le numéro (337) trois cent trente-sept, du cadastre officiel susdit.

3. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Basile, comté de Portneuf, contenant un arpent et demi de front sur deux arpents de profondeur; borné au sud par le lot numéro un ci-haut décrit, au nord à Godfroy Morisset, d'un côté au nord-est à Octave Thibaudeau, d'autre côté au sud-ouest au nommé Germain—circonstances et dépendances.

village of Bienville, containing in superficies 563,882 feet, english measure.

3. An annual and constituted rent of six dollars, on lot No. 1001, of the official cadastre of the village of Lauzon, created in virtue of a deed of sale on constituted rent converted by Theodore Begin to J. Bte. Lefebvre, before Mtre. F. M. Guay and colleague, notaries public, on the third of November, 1854, the said lot being now in the possession of Pierre Robitaille, senior.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire de Lévis, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of April next.

C. ALLEYN, Sheriff.

Quebec, 8th February, 1882. [First published, 11th February, 1882.] 554

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF No. 804. } THE CITY OF QUEBEC; against DOROTHY BROWN, wife of Ludger P. Bolduc, of the town of Lévis, in the county of Lévis, in our district of Québec, and from her said husband duly separated as to property, and the said Ludger P. Bolduc, mis en cause to assist his said wife, one of the heirs to the estate of the late George Brown, to wit :

1. Lot No. 2035, of the official cadastre of Saint Peters' ward, of the city of Québec, being a lot of forty two feet three inches in front by thirty three feet eight inches in depth; bounded in front by Saint Paul street, in rear by Sous le Cap street, on one side by the land of the Corporation of the city of Québec, and on the other side by No. 2038, of the said cadastre—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 2036, of the official cadastre of Saint Peters' ward, of the city of Québec, being a lot of forty two feet three inches in front by fifty six feet in depth; bounded in front by Sous le Cap street, in rear by La Cime du Cap, on one side by No. 2033, and on the other side by No. 2037—circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty sixth day of April next.

C. ALLEYN, Sheriff.

Quebec, 8th February, 1882. [First published, 11th February, 1882.] 560

VENTITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } JOSEPH GUILLAUME No. 299. } BOSSE and WILLIAM CHARLES LANGUEDOC, both of the city of Québec, esquires, advocates, and practising as such at Québec, in partnership, under the style and firm of Bossé & Languedoc; against GEORGE FRENET, heretofore of the parish of Cap Santé, residing now in one of the United States of North America, to wit :

2. A lot of land situate in the parish of Cap Santé, concession Saint François, containing three arpents in front by six arpents in depth, the whole more or less; bounded on the south by François Dérome dit Décarreau, on the north by André Latulippe, on the north east by the Saint-François by-road, and on the south west by Louis Fafard—circumstances and dependencies. And being number three hundred and thirty seven (337), of the official cadastre aforesaid.

3. A lot of land situate in the parish of Saint Basile, county of Portneuf, containing one arpent and a half in front by two arpents in depth; bounded on the south by lot number one above described, on the north by Godfroy Morisset, on one side to the north east by Octave Thibaudeau, and on the other side to the south west by one

ces. Et étant une partie du (No. 25) numéro vingt-cinq, du cadastre officiel de la dite paroisse de Saint-Basile.

Pour être vendus sujets aux diverses charges, clauses et conditions mentionnées dans l'opposition afin de charge de F. X. Frenet, et dans celle de Dlle. Sophie Frenette, et dans les jugements les maintenant.

Pour être vendus comme suit : le lot numéro 2, à la porte de l'église de la paroisse du Cap Santé, le VINGT ET UNIÈME jour de FEVRIER prochain, à TROIS heures de l'après-midi ; et le lot numéro 3, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Basile, le même jour, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de mars prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 25 janvier 1882. Député Shérif.
[Première publication, 28 janvier 1882.] 237 2

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **A CORPORATION DE LA**
No. 518. } **CITE DE QUEBEC** ;
contre JEAN-BAPTISTE MARTEL, des cité et district de Québec, charretier, à savoir :

Le No. 1704, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt-cinq pieds de front sur soixante six pieds et huit pouces de profondeur ; borné en front par la rue Grant, en arrière par le No. 1709, au nord par le No. 1703, et au sud par le No. 1705—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 12 janvier 1882. Shérif.
[Première publication, 14 janvier 1882.] 161 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **WILLIAM WATSON**
No. 2588. } **WIGHT**, ci-devant
de la cité de Québec, et maintenant de Seaham Harbour, en le comté de Durham, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, arimeur ; contre WILLIAM ELLIS, de la cité de Québec, boucher, à savoir :

No. 2376, du cadastre officiel du quartier Champlain, de la cité de Québec, étant un lot de terre et grève de forme irrégulière ; borné au nord ouest par la rue Champlain et par le No. 2377, au sud-est par la marque de la basse-marée de la rivière Saint-Laurent, et par le No. 2377 A, au sud-ouest par le No. 2380, et au nord-est par le No. 2371, contenant 34440 pieds en superficie—ensemble avec les bâtisses, quai, etc., circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 12 janvier 1882. Shérif.
[Première publication, 14 janvier 1882.] 165 2

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **A CORPORATION DE LA**
No. 189. } **CITE DE QUEBEC** ;
contre AUGUSTIN BRETON, des cité et district de Québec, journalier, à savoir :

Le No. 15, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt et un pieds et quatre pouces de front sur cinquante-huit pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Stuart, en arrière par le No. 27, au nord-est par le No. 16, et au sud-ouest par le No. 14—circonstances et dépendances. Sujet à une rente foncière de deux piastres.

Germain—circonstances et dépendances. Being part of number twenty five (25), of the official cadastre of Saint Basile aforesaid.

To be sold subject to the several charges, clauses and conditions mentioned in the opposition *afin de charge* of F. X. Frenet, and in that of Dlle. Sophie Frenette, and in the judgments maintaining the same.

To be sold as follows, to wit : lot number 2, at the church door of the parish of Cap Santé, on the TWENTY FIRST day of FEBRUARY next, at THREE o'clock in the afternoon ; and lot number 3, at the church door of the parish of Saint Basile, on the same day, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the eleventh day of March next.

J. B. AMYOT,

Quebec, 25th January, 1882. Deputy Sheriff.
[First published, 28th January, 1882.] 238

FIERI FACIAS.

Recorders' Court.

Quebec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 518. } **THE CITY OF QUEBEC** ;
against JEAN BAPTISTE MARTEL, of the city and district of Quebec, carter, to wit :

Lot No. 1704, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being a lot of twenty five feet in front by sixty six feet eight inches in depth ; bounded in front by Grant street, in rear by No. 1709, on the north by No. 1703, and on the south by No. 1705—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of April next.

C. ALLEYN,

Quebec, 12th January, 1882. Sheriff.
[First published, 14th January, 1882.] 162

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **WILLIAM WATSON**
No. 2588. } **WIGHT**, heretofore of
the city of Quebec, and now of Seaham Harbour, in the county of Durham, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England, stevedore ; against WILLIAM ELLIS, of the said city of Quebec, victualler, to wit :

No. 2376, of the official cadastre of Champlain ward, of the city of Quebec, being a lot of ground and beach of an irregular figure ; bounded to the north west by Champlain street and by No. 2377, to the south east by low water mark of the river Saint Lawrence by No. 2377 A, to the south west by No. 2380, and to the north east by No. 2371, containing 34,440 feet in superficies—together, with the buildings, wharf, &c., circumstances and dependencies.

To be sold at the sheriff's office, in the city of Quebec, the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the eighth day of April next.

C. ALLEYN,

Quebec, 12th January, 1882. Sheriff.
[First published, 14th January 1882.] 166

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 189. } **THE CITY OF QUEBEC** ;
against AUGUSTIN BRETON, of the city and district of Quebec, laborer, to wit :

Lot No. 15, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot of twenty one feet four inches in front by fifty eight feet in depth, more or less ; bounded in front by Stuart street, in rear by No. 27, on the north east by No. 16, and on the south west by No. 14—circumstances and dependencies. Subject to a ground rent of two dollars and eighty cents, payable to

tres et quatre-vingt cents, payable à Sa Majesté, le vingt-neuf de septembre chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 4 décembre 1881. Shérif.
[Première publication, 17 décembre 1881.] 3769 3

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **L**A CORPORATION DE LA
No. 1146. } **C**ITE DE QUEBEC; contre
EDOUARD MOISAN, des cité et district de
Québec, charpentier, à savoir :

Le No. 209, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt pieds et trois pouces de front sur le côté nord de la rue des Commissaires, et contenant en superficie environ mille huit cent quatre-vingt-six pieds; borné à l'est par les Nos. 208, 148 et 147, à l'ouest par le No. 210, et au nord par le No. 144—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ce lot est coupé en deux par le chemin de fer du Nord, duquel lot il faut distraire ce qui est en la possession du susdit chemin.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-HUITIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 décembre 1881. Shérif.
[Première publication, 17 décembre 1881.] 3767 3

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **L**A CORPORATION DE LA
No. 1131. } **C**ITE DE QUEBEC; contre
NAPOLEON LACHANCE, des cité et district de
Québec, journalier, à savoir :

Le No. 151 A, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt-deux pieds de front sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur; borné en front au nord à la rue Prince Edouard, en arrière au sud au No. 205, à l'est au No. 152, et à l'ouest au No. 151—circonstances et dépendances.

A distraire la partie du dit emplacement en la possession du chemin de fer du Nord.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 décembre 1881. Shérif.
[Première publication, 17 décembre 1881.] 3763 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**EMOISELLE MAR-
No. 704. } **G**ARET NEILSON, de la
paroisse Sainte-Foye, au lieu appelé Cap Rouge,
fille majeure; contre REVERENDE MARIE
LOUISE TURGEON, de la cité de Québec, insti-
tutrice, à savoir :

1. Le No. 1009, du cadastre officiel du quartier Jacques Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement au coin des rues Saint-Joseph et Saint-Anselme, contenant quarante-trois pieds de front sur quarante-sept pieds de profondeur; borné en front à l'est à la dite rue Saint-Anselme, en arrière à l'ouest au lot ci-après deuxièmement désigné, d'un côté au nord à la rue Saint-Joseph, et d'autre côté au sud à Martin Giguère ou représentant—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le No. 1008, du cadastre officiel du quartier Jacques Cartier, de la cité de Québec, étant un terrain de quarante pieds de front sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur; borné en front au nord à la rue Saint-Joseph, en arrière au sud à

Her Majesty, on the twenty ninth of September of every year.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th December, 1881. Sheriff.
[First published, 17th December, 1881.] 3770

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **T**HE CORPORATION OF
No. 1146. } **T**HE CITY OF QUEBEC; against
EDOUARD MOISAN, of the city and
district of Quebec, carpenter, to wit :

Lot No. 209, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot of twenty feet three inches in front on the north side of Commissioners street, containing in superficies about one thousand eight hundred and eighty six feet; bounded on the east by Nos. 208, 148 and 147, on the west by No. 210, and on the north by No. 144—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot is cut in two by the North Shore Railway, from which lot is to be reserved the portion in the possession of the said railway.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th December, 1881. Sheriff.
[First published, 17th December, 1881.] 3768

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **T**HE CORPORATION OF
No. 1131. } **T**HE CITY OF QUEBEC; against
NAPOLEON LACHANCE, of the city and
district of Quebec, laborer, to wit :

Lot No. 151 A, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot of land of twenty two feet in front by ninety six feet in depth; bounded in front to the north by Prince Edward street, in rear to the south by No. 205, on the east by No. 152, and on the west by No. 151—circumstances and dependencies.

Reserving the portion of the said lot in the possession of the North Shore Railway.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th December, 1881. Sheriff.
[First published, 17th December, 1881.] 3764

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **M**ISS MARGARET NEIL-
No. 704. } **S**ON, of the parish of
Sainte Foye, at the place called Cap Rouge,
spinster; against the REVEREND MARIE
LOUISE TURGEON, of the city of Quebec,
teacher, to wit :

1. Lot No. 1009, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being a lot on the corner of Saint Joseph and Saint Anselme streets, measuring forty three feet in front by forty seven feet in depth; bounded in front to the east by Saint Anselme street aforesaid, in rear to the west by the lot hereinafter secondly described, on one side to the north by Saint Joseph street aforesaid, and on the other side to the south by Martin Giguère or representatives—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 1008, of the official cadastre of Jacques-Cartier ward, of the city of Quebec, being a lot of forty feet in front by ninety six feet in depth; bounded in front to the north by Saint Joseph street, in rear to the south by Notre-Dame

la rue Notre-Dame des Anges, d'un côté à l'est partie à l'emplacement sus-désigné et partie au No. 1060, du cadastre susdit, et d'autre côté à l'ouest au No. 1007 ci-après troisièmement désigné.

3. Le No. 1007, du cadastre officiel du quartier Jacques Cartier, de la cité de Québec, étant un terrain de quarante-quatre pieds de front sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur; borné en front au nord à la rue Saint-Joseph, en arrière au sud à la rue Notre Dame des Anges, d'un côté à l'est au susdit No. 1008, et d'autre côté à l'ouest aux Nos. 1006 et 1061 du cadastre susdit.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 décembre 1881. Shérif.
[Première publication, 17 décembre 1881.] 3761 3

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA
No. 1020. } CITE DE QUEBEC;
contre ALFRED BARIBEAU, des cité et district
de Québec, journalier, à savoir:

Partie du No. 154, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt et un pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à la rue Prince Edouard jusqu'au terrain du chemin de fer de la rive nord; bornée en front au nord de la dite rue Prince Edouard, en arrière au sud au dit chemin de fer, à l'est partie aux représentants de la veuve Gabriel Goulet et partie à Joseph Bougie, et au sud-ouest à Louis Roberge—circonstances et dépendances.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de mars prochain.

C. ALLEYN.

Québec, 14 décembre 1881. Shérif.
[Première publication, 17 décembre 1881.] 3765 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } LES REVERENDES
No. 1034. } DAMES RELIGIEUSES
DE LA COMMUNAUTE DE L'HOPITAL-GENERAL
DE QUEBEC, en le district de Québec;
contre CLEMENT GIGUERE, de la paroisse Saint-Joseph de Lévis, menuisier et charpentier, à savoir:

Le No. 297, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante pieds et dix pouces de front sur soixante pieds et huit pouces de profondeur; borné en front par la rue de la Reine, en arrière par le No. 222 A, d'un côté par le No. 296, et de l'autre côté par le No. 298—circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 16 décembre 1881. Shérif.
[Première publication, 17 décembre 1881.] 3807 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont

des Anges street, on one side to the east partly by the lot above described, and partly by lot No. 1060, of the cadastre aforesaid, and on the other side to the west by No. 1007 hereinafter thirdly described.

3. Lot No. 1007, of the official cadastre of Jacques-Cartier ward, of the city of Quebec, being a lot of forty four feet in front by ninety five feet in depth; bounded in front to the north by Saint Joseph street, in rear to the south by Notre-Dame des Anges street, on one side to the east by No. 1008 aforesaid, and on the other side to the west by Nos. 1006 and 1061 of the cadastre aforesaid.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th December, 1881. Sheriff.
[First published, 17th December, 1881.] 3762

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 1020. } THE CITY OF QUEBEC;
against ALFRED BARIBEAU, of the city and
district of Quebec, laborer, to wit:

Part of No. 154, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot of twenty one feet in front by the depth there may be between Prince Edward street and the land of the North Shore Railway: bounded in front to the north by Prince Edward street aforesaid, in rear to the south by the said railway, on the east partly by the representatives of the widow Gabriel Goulet and partly by Joseph Bougie, and on the south west by Louis Roberge—circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th December, 1881. Sheriff.
[First published, 17th December, 1881.] 3766

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } LES REVERENDES DAMES
No. 1034. } RELIGIEUSES DE LA
COMMUNAUTE DE L'HOPITAL-GENERAL DE
QUEBEC, in the district of Quebec; against
CLEMENT GIGUERE, of the parish of Saint Joseph de Lévis, joiner and carpenter, to wit:

Lot No. 297, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot of forty feet ten inches in front by sixty feet and eight inches in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by lot No. 222 A, on one side by No. 296, and on the other side by No. 298—circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 16th December, 1881. Sheriff.
[First published, 17th December, 1881.] 3808

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known

parle présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **WILFRID CONRAD BOUCHER**, écuyer, notaire, de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, dans le district de Richelieu, Demandeur ; contre **ZOEL GAUCIN dit ST. GERMAIN**, cultivateur, de la paroisse de Saint-François du Lac, dans le district de Richelieu, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-François du Lac, en la troisième concession, de la contenance de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée vers le nord-est au chemin, vers le sud-ouest à Prosper Pélissier et Michel Desrosiers, vers l'ouest à Pierre Chapdelaine, et vers l'est à Arsène Lauzière ; laquelle dite terre étant les deux tiers du côté ouest du lot connu et désigné sous numéro quatre cent quatre-vingt-six (No. 486), du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-François du Lac

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François du Lac, le TREIZIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 février 1882. 593
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Montréal.

Sorel, à savoir : } **FRANÇOIS XAVIER GOUGEON**, commerçant, de la cité et du district de Montréal, Demandeur ; contre **N. MONDOR**, de Lanoraie, dans le district de Richelieu, Défendeur.

1. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Lanoraie, au sud de la rivière Saint-Jean, de la contenance de quatre arpents ou environ en superficie, et renfermé dans les bornes suivantes ; tenant devant à Xiste Hervieux, d'un côté à Antime Hétu, et de l'autre côté à Prime Giguère—sans bâtisses.

2. Un emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de Lanoraie, de la contenance d'environ vingt pieds de front sur environ vingt-cinq pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur et d'un côté à Dame Veuve Louis Marcotte, et de l'autre côté à Honoré Desrosiers—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lanoraie, le DOUZIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 février 1882. 595
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit du district de Joliette.

Sorel, à savoir : } **JOSEPH DUBEAU**, cultivateur, de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur d'adulte élu en justice aux enfants mineurs de feu Cyrille Dubeau, et aussi en sa qualité de curateur d'adulte élu en justice à

according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } **WILFRID CONRAD BOUCHER**, esquire, notary, of the parish of Saint-Thomas de Pierreville, in the district of Richelieu, Plaintiff ; against **ZOEL GAUCIN dit ST. GERMAIN**, farmer, of the parish of Saint-François du Lac, in the district of Richelieu, Defendant.

A land situate in the parish of Saint-François du Lac, in the third concession, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less ; bounded on the north east by the road, on the south west by Prosper Pelissier and Michel Desrosiers, on the west by Pierre Chapdelaine, and on the east by Arsene Lauziere ; which said land being the two thirds on the west side of the lot is known and designated as number four hundred and eighty six (No. 486), of the official cadastre, plan and book of reference for the parish of Saint-François du Lac.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-François du Lac, on the THIRTEENTH day of the month of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 9th February, 1882. 594
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Montréal.

Sorel, to wit : } **FRANÇOIS XAVIER GOUGEON**, trader, of the city and district of Montréal, Plaintiff ; against **N. MONDOR**, of Lanoraie, in the district of Richelieu, Defendant.

1. A piece of land situate and being in the parish of Lanoraie, south of the river Saint-Jean, containing four arpents or thereabouts in superficies, and comprised within the following limits ; bounded in front by Xiste Hervieux, on one side by Antime Hétu, and on the other side by Prime Giguère—without buildings.

2. A lot situate and being in the village of the parish of Lanoraie, containing about twenty feet in front by about twenty five feet in depth, the whole more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Mrs. widow Louis Marcotte, and on the other side by Honoré Desrosiers—with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Lanoraie, on the TWELFTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 9th February, 1882. 595
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court of the district of Joliette.

Sorel, to wit : } **JOSEPH DUBEAU**, farmer, of the parish of Saint-Gabriel de Brandon, both personally and in his quality of tutor appointed in due course of law to the minor children of the late Cyrille Dubeau, and in his quality of curator appointed in due course of law

ONESIME DUBEAU, fils du dit Cyrille Dubeau, absent, *et al.*, Demandeurs ; contre JOSEPH PIETTE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Félix de Valois, dans le district de Joliette, Défendeur.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le quatrième rang du township de Brandon, de la contenance de trois arpents de front sur la profondeur du rang ; tenant devant au troisième rang, en profondeur au cinquième rang, d'un côté à Jules Dupras, et d'autre côté à François Beausoleil—avec les bâties dessus érigées.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le quatrième rang du township de Brandon, de la contenance de trois arpents de front sur la profondeur du rang ; tenant devant au troisième rang, en profondeur au cinquième rang, d'un côté à Joseph Daigle, et d'autre côté aux représentants de feu Cyrille Dubeau—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Berthier, en la ville de Berthier, le DOUZIEME jour du mois d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 février 1882. 597
[Première publication, 11 février 1882.]

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

Le Shérif de la Cour de Circuit du District de Saguenay, par le présent donne notice que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux indiqués ci-dessous, tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des oppositions que le Régistrateur n'est pas tenu de transcrire dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } JOSEPH COLLARD, de la No. 231. } paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, rentier, Demandeur ; contre DENIS GAUTHIER, commerçant, de la paroisse de Saint-Siméon, et dans laquelle Isaie Murray, domestique, de la paroisse Saint-Etienne de la Malbaie, est nommé curateur au délaissement, savoir :

Trois arpents et demi de terre de front sur trente arpents de profondeur, situés en la paroisse Saint-Fidèle, concession des Gagnés ; bornés par devant au trait carré servant de front à la dite concession, par derrière au bout de la dite profondeur ; tenant au nord-est à Come Truchon, et au sud-ouest à Henry Tremblay—avec les bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fidèle, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

P. H. CIMON, Shérif.
Bureau du Shérif, Malbaie, 7 février 1882. 585
[Première publication, 11 février 1882.]

to ONESIME DUBEAU, son of the said Cyrille Dubeau, absentee, *et al.*, Plaintiffs ; against JOSEPH PIETTE, farmer, of the parish of Saint Felix de Valois, in the district of Joliette, Defendant.

1. A land situate and being in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the fourth range of the township of Brandon, containing three arpents in front by the depth of the range ; bounded in front by the third range, in rear by the fifth range, on one side by Jules Dupras, and on the other side by François Beausoleil—with the buildings thereon erected.

2. A land situate and being in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the fourth range of the township of Brandon, containing three arpents in front by the depth of the range ; bounded in front by the third range, in rear by the fifth range, on one side by Joseph Daigle, and on the other side by the representatives of the late Cyrille Dubeau—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Berthier, in the town of Berthier, on the TWELFTH day of the month of APRIL next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the fifteenth day of the month of April next.

P. GUEVREMONT.

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 9th February, 1882. 598
[First published, 11th February, 1882.]

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } JOSEPH COLLARD, of the No. 231. } parish of Saint Etienne de la Malbaie, rentier, Plaintiff ; against DENIS GAUTHIER, trader, of the parish of Saint Simeon, and wherein Isaie Murray, domestic servant, of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, is named curator to the surrender, to wit :

Three arpents and a half in front by thirty arpents in depth, situate in the parish of Saint Fidele, concession Des Gagnés ; bounded in front by the division line marking the front of the said concession, in rear by the end of the said depth, bounded on the north east by Come Truchon, and on the south west by Henry Tremblay—with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Fidele, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

P. H. CIMON, Sheriff.
Sheriff's Office, Malbaie, 7th February, 1882. 586
[First published, 11th February, 1882.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **EDWARD CULLEN**
No. 475. } **PARKIN**, du canton de Eaton, en le district de Saint-François, clerc dans les Saints Ordres, Demandeur; contre les terres et tenements de **MARY E. STEVENS**, ci-devant du village de Coaticook, en le dit district, veuve de feu Nelson Stevens, en son vivant, du canton de Compton, maintenant décédé, la dite Mary E. Stevens, maintenant aux Etats-Unis de l'Amérique, Défenderesse, à savoir:

La moitié est de la moitié ouest du lot numéro trois, dans le quatrième rang des lots du canton de Hatley, en le dit district de Saint-François (à l'exception d'environ trois acres sur le côté nord du ruisseau du moulin).

Pour être vendue au bureau du registrateur de la division d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, en le dit district, le **DOUZIEME** jour d'AVRIL prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 8 février 1882. 599
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **ASHER JONES**, du No. 945. } canton de Newport, en le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements de **JOSEPH BELIVEAU**, **NARCISSE LORTIE** et **ALPHONSE BELIVEAU**, tous du canton de Auckland, en le dit district, Défendeurs, à savoir:

Le lot numéro sept, dans le onzième rang des lots du dit canton de Auckland, contenant cent soixante et neuf acres de terre, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour la division d'enregistrement du comté de Compton, en le village de Cookshire, en le dit district, le **DIX-HUITIEME** jour de FEVRIER prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 13 décembre 1881. 3783 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below: All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **EDWARD CULLEN**
No. 475. } **PARKIN**, of the township of Eaton, in the district of Saint Francis, clerk in Holy Orders, Plaintiff; against the lands and tenements of **MARY E. STEVENS**, late of the village of Coaticook, in said district, widow of the late Nelson Stevens, in his lifetime, of the township of Compton, now deceased, the said Mary E. Stevens now absent in the United States of America, Defendant, to wit:

The east half of the west half of lot number three, in the fourth range of lots in the township of Hatley, in said district of Saint Francis, (except about three acres on the north side of the mill brook.)

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the **TWELFTH** day of **APRIL** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of April next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 8th February, 1882. 600
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **ASHER JONES**, of the No. 945. } township of Newport, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOSEPH BELIVEAU**, **NARCISSE LORTIE** and **ALPHONSE BELIVEAU**, all of the township of Auckland, in said district, Defendants, to wit:

The lot number seven, in the eleventh range of lots in the said township of Auckland, containing one hundred and sixty nine acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, in the village of Cookshire, in said district, on the **EIGHTEENTH** day of **FEBRUARY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 13th December, 1881. 3784
[First published, 17th December, 1881.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } JEAN JOSEPH
No. 6769. } ELZEARD SAU-
VAGEAU, Demandeur; vs. JOSEPH LOISELLE,
Défendeur, savoir:

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Dominique, sur le rang Saint-Dominique Sud, de la contenance de deux arpents de front sur sept arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par Lambert Sarazin, en profondeur par J. J. E. Sauvageau, d'un côté Lambert Sarazin, et de l'autre côté Jacques Bourbonnière—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Dominique, le VINGT ET UNIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures avant-midi. Bref rapportable le quinzième jour de mars 1882.

L. S. ADAM,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 14 décembre 1881. 3779 3
[Première publication, 17 décembre 1881.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } A DOLPHE DA-
No. 280. } VELUY, écuyer,

marchand, de la paroisse de Saint-Léonard, Demanderesse; contre JOHN MCGHEE et FREDERIC JOSEPH DAVELUY, tous deux manufacturiers et commerçants, de la paroisse de Saint-Alexis des Monts, faisant et ayant fait commerce ensemble sous les nom et raison de McGhee & Daveluy et Daveluy & McGhee, tant personnellement que comme membres de la dite société, Défendeurs.

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } JEAN JOSEPH
No. 6769. } ELZEARD SAU-
GÉAU, Plaintiff; vs. JOSEPH LOISELLE, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the parish of Saint Dominique, on the range Saint Dominique South, containing two arpents in front by seven arpents in depth, more or less; joining in front Lambert Sarazin, in rear J. J. E. Sauvageau, on one side Lambert Sarazin, and on the other side Jacques Bourbonnière—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Dominique, on the TWENTY FIRST day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth day of March, 1882.

L. S. ADAM,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 14th December, 1881. 3780
[First published, 17th December, 1881.]

Sheriff's Sales—Three Rivers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } A DOLPHE DAVELUY,
No. 280. } Esquire, merchant, of

the parish of Saint Leonard, Plaintiff; against JOHN MCGHEE and FREDERIC JOSEPH DAVELUY, both manufacturers and traders, of the parish of Saint Alexis des Monts, carrying on and having carried on business together under the style and firm of "McGhee and Daveluy" and "Daveluy and McGhee," as well personally as members of the said firm, Defendants.

Comme appartenant aux dits défendeurs.

1. Un terrain situé dans le village de la paroisse de Saint-Alexis, sur le côté nord-est de la concession de la Grande Rivière du Loup, dans le township d'Hunsterstown, contenant cent pieds de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par le chemin de front, en profondeur par Ursule Charette, d'un côté par les défendeurs, et de l'autre côté par la route de front—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain de forme triangulaire, situé en la paroisse de Saint-Alexis, dans le village d'icelle, sur le côté nord-est de la concession de la Grande Rivière du Loup, contenant environ un arpent en superficie, plus ou moins; borné au sud-ouest par la Grande Rivière du Loup, au nord-est par le chemin de front de la dite concession, et du côté sud partie par Adolphe Lemay et partie par les défendeurs—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du registraire du comté de Maskinongé, en la ville de Louiseville, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif.

Trois Rivières, 4 février 1882.

[Première publication, 11 février 1882.]

Shérif.

479

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir :

No. 243.

SIDORE LOUIS CLAIR et MARTIN

HONAN, tous deux avocats, procureurs et sollicitateurs, demeurant en la cité des Trois-Rivières, où ils exercent la dite profession ensemble en société sous les nom et raison de Clair & Honan, Demandeurs; contre JAMES SHORTIS, de la dite cité des Trois-Rivières, Défendeur.

1. Un lot de terre situé sur le rang nord-est de la rivière Batiscan, dans la paroisse de Saint-Stanislas; prenant son front à la Rivière Batiscan, et allant en profondeur au terrain non concédé, joignant au sud-ouest à Firmin Thiffeault, et du côté nord-ouest partie à Cyrille Lefebvre et partie à Firmin Thiffeault, lequel lot est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Stanislas, sous le numéro six cent quatre-vingt-treize (693).

2. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-ouest de la rue du Fleuve, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent dix (710)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, le numéro un, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin; et le numéro deux, en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'avril prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif,

Trois-Rivières, 8 février 1882.

[Première publication, 11 février 1882.]

Shérif.

567

As belonging to the said defendants.

1. A land situate in the village of the parish of Saint Alexis, on the north east side of the concession of "La Grande Rivière du Loup," in the township of Hunterstown, containing one hundred feet in front by one hundred feet in depth, more or less; bounded in front by the front road, in rear by Ursule Charette, on one side by the defendants, and on the other side by the front by-road—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land of triangular outline, situate in the parish of Saint Alexis, in the village thereof, on the north east side of the concession of "La Grande Rivière du Loup," containing about one arpent in superficies, more or less; bounded on the south west by the "Grande Rivière du Loup," on the north east by the front road of the said concession, and on the south side partly by Adolphe Lemay and partly by the defendants—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the registrar of the county of Maskinongé, in the town of Louiseville, on the FOURTEENTH day of APRIL next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of April next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office,

Three Rivers, 4th February, 1882.

[First published, 11th February, 1882.]

Sheriff.

480

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit :

No. 243.

SIDORE LOUIS CLAIR et MARTIN HONAN

both advocates, attorneys and solicitors, residing in the city of Three Rivers, where they practise their profession together in partnership under the style and firm of Clair & Honan, Plaintiffs; against JAMES SHORTIS, of the said city of Three Rivers, Defendant.

1. A lot of land situate in the range north east of the river Batiscan, in the parish of Saint-Stanislas; bounded in front by the river Batiscan, in rear by unconceded land, on the south west by Firmin Thiffeault, and on the north west side partly by Cyrille Lefebvre and partly by Firmin Thiffeault, which lot is known and designated on the official plan and in the book of reference to the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint-Stanislas, as number six hundred and ninety three (693).

2. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north west side of River street, known and designated on the official plan and in the book of reference to the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and ten (710)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, number one, at the church door of the parish of Saint-Stanislas, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon; and lot number two, in the city of Three Rivers, at the office of the sheriff of the district of Three Rivers, in the court house, on the EIGHTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of April next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office,

Three Rivers, 8th February, 1882.

[First published, 11th February, 1882.]

Sheriff.

568

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 février 1882.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Ignace Podrigue, Joseph Fortier, Jean-Baptiste Aubry, Isaie Lalonde et Bénéon Fillion, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Saint-Hermas, dans le comté des Deux-Montagnes. Ancienne commission révoquée. 591

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 1896.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Cranbourne.

(5e rang.)

Lot No. 7, à Thomas Hines.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 9 février 1882. 607

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Provost.

(7e rang.)

Lot No. 57.

Canton Décalonne.

(1er rang.)

Lots Nos. 2, 6, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 23 et 24.

(2e rang.)

Lots Nos. 4, 5, 12, 13 et 23.

(4e rang.)

Lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9.

(5e rang.)

Lot No. 5.

(6e rang S. O.)

Lot No. 18.

(7e rang.)

Lots Nos. 17, 18 et 25.

(8e rang.)

Lots Nos. 14, 16, 17, 18, 19, 21 et 25.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissaire.

Québec, 9 février 1882.

605

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire en vertu de la 5me sect., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire séparée cette partie de la municipalité de Grande Vallée, à compter vers l'ouest de la rivière dite Rivière Grande Vallée, et courant à l'est à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire "Petite Vallée," formant un front de trois mille environ sur neuf milles de profondeur, pour être connue et désignée sous le nom de Grande Vallée Est; le reste devant être désigné sous le nom de Grande Vallée.

589

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 9th February, 1882.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Ignace Rodrigue, Joseph Fortier, Jean Baptiste Aubry, Isaie Lalonde and Benoni Fillion, commissioners for the summary trial of small causes, in the parish of Saint Hermas, in the county of Two Mountains. Former commission revoked. 592

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 1896.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Cranbourne.

(5th range.)

Lot No. 7, to Thomas Hines.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissioner.

Department of Crown Lands,
Québec, 9th February, 1882. 608

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list:

Township Provost.

(7th range.)

Lot No. 57.

Township Decalonne.

(1st range.)

Lots Nos. 2, 6, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 23 and 24.

(2nd range.)

Lots Nos. 4, 5, 12, 13 and 23.

(4th range.)

Lots Nos. 5, 6, 7, 8 and 9.

(5th range.)

Lot No. 5.

(6th range S. W.)

Lot No. 18.

(7th range.)

Lots Nos. 17, 18 and 25.

(8th range.)

Lots Nos. 14, 16, 17, 18, 19, 21 and 25.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissioner.

Québec, 9th February, 1882.

605

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application of erection, &c., of school municipality in virtue of the 5th section, 41st Vict., chapter 6.

To erect into a separate school municipality that part of the municipality of the parish of Grande Vallée, counting westward from the river called Rivière Grande Vallée, and running eastward to the boundary line of the school municipality of "Petite Vallée," forming a frontage of about three miles by nine miles in depth, to be known and designated under the name of "Grande Vallée Est," the remainder to be designated under the name of Grande Vallée.

590

Demandes au Parlement.

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec, d'un acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Sud, pour la construction d'un chemin de fer partant d'un point dans la paroisse de Saint-Angèle de Laval, dans le comté de Nicolet, jusqu'à un point dans la ville de Lévis, vis-à-vis Québec, avec pouvoir de prolonger la dite ligne jusqu'à un point dans ou près de la ville de Sorel, pour là se joindre à d'autres chemins.

Trois-Rivières, 20 janvier 1882. 615

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une application pour incorporer la compagnie connue sous le nom de "Quebec Rolling Mills Company", sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs des Requérants.
Québec, 9 février 1882. 625

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une application pour incorporer la compagnie de "Sherbrooke Mining and Smelting Company," sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs des Requérants.
Québec, 9 février 1882. 623

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une application pour incorporer la compagnie de chemin de fer de "Leeds et des Cantons de l'Est," "Leeds and Eastern Township Railway Company," sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs des requérants.
Québec, 9 février 1882. 621

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session pour la passation d'un acte incorporant "La compagnie du chemin de fer Saint-Maurice et Nord-Est," avec pouvoir de construire un chemin de fer d'un point sur le chemin de fer des Îles à un point sur la ligne du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.

Trois-Rivières, 8 février 1882. 619

Avis public est par le présent donné que la "Montreal Electric Light Company" s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendement son acte d'incorporation, et pour donner à la compagnie des pouvoirs additionnels et plus étendus, et spécialement les pouvoirs d'exproprier des immeubles pour les besoins de la compagnie, faire des excavations, poser des tuyaux, des fils métalliques, planter des poteaux, etc., la vente de licence ou le louage des machines électriques, les patentes et leur usage à d'autres compagnies ou à des particuliers.

ABBOTT, TAIT & ABBOTTS,
Soliciteurs
de la "Montreal Electric Light Company."
Montréal, 9 février 1882. 603

Applications to Parliament.

PUBLIC NOTICE.

Application will be made at the next session of the Legislature of Quebec, for an act incorporating the Southern Railway Company, for the construction of a railway from a point in the parish of Sainte Angèle de Laval, in the county of Nicolet, to a point in the town of Lévis, opposite Quebec, with power to prolong the said line to a point in or near the town of Sorel, and to connect their with other railways.

Three Rivers, 20th January, 1882. 616

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, to incorporate the "Quebec Rolling Mills Company."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for Applicants.

Quebec, 9th February, 1882. 626

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, to incorporate the Sherbrooke, Mining and Smelting Company.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for Applicants.
Quebec, 9th February, 1882. 624

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec to incorporate "The Leeds and Eastern Township Railway Company."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for applicants.
Quebec, 9th February, 1882. 622

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the legislature of the Province of Quebec, for an act to incorporate the "Saint Maurice and North Eastern Railway company," with power to construct a railway from a point on the Piles Railway to a point on the line of the Quebec and Lake Saint John Railway.

Three Rivers. 8th February, 1882. 620

Public notice is hereby given that the Montreal Electric Light Company, will apply at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for an act to amend their act of incorporation, and to give the company additional and more extended powers, and especially powers to expropriate real estate for the purposes of the company, in making excavations, laying down pipes or wires, erecting poles, &c., and to dispose of license or lease electrical machinery and patents and the use thereof to other companies or individuals.

ABBOTT, TAIT & ABBOTTS,
Solicitors
for Montreal Electric Light Company.
Montreal, 9th February, 1882. 604

Avis Divers.

ELECTION POUR LE COMTE DE CHARLE-VOIX.

Compte des dépenses du candidat M. Chouinard.

Dépenses personnelles d'hôtellerie, charretiers, dépêches télégraphiques.....	\$ 76 00
Copies de listes électorales.....	22 00
Dépenses pour salles d'assemblée, pension, charretiers, dépêches télégraphiques, par orateurs et agents.....	\$202 00
	<u>\$300 00</u>

J. A. MARTIN, Agent.

Sa
NARCISSE x GARIEPY, Agent.
marque.

CHS. DUBERGER,
Officier-rapporteur.

J. A. MARTIN,
Témoin. 573

DISTRICT ELECTORAL DE RICHELIEU.

Etat des dépenses encourues par Léon Leduc, comme candidat pour le comté de Richelieu, à la dernière élection d'un membre à l'Assemblée Législative de Québec.

Pour loyer d'une salle de comité.....	\$ 4 00
Pour pension des orateurs étrangers.....	9 25
Pour salaire du gardien de la salle du comité.....	6 00
Pour copier les listes électorales.....	35 00
Pour transport des orateurs dans les différentes paroisses du comté.....	16 75
Pour impressions.....	35 50
	<u>\$130 50</u>

(Signé), N. CARPENTIER,
Agent.

[Vraie copie.]
JULES CHEVALLIER,
Officier-rapporteur.
Sorel, 8 février 1882. 609

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Edward B. Black, failli.

Le quinzisième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDWARD B. BLACK.
Par MACMASTE, HUTCHINSON,
KNAPP & WEIR,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 février 1882. 611

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Daniel Ford, failli, et C. O. Perrault, syndic.

Le failli fera application pour obtenir sa décharge le quinzisième jour de mars prochain.

J. O. TURGEON,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 9 février 1882. 613

Miscellaneous Notices.

ELECTION FOR THE COUNTY OF CHARLE-VOIX.

Account of the expenses of the candidate Mr. Chouinard.

Personal expenses for hotel charges, car- ters, telegrams.....	\$ 76 00
Copies of election lists.....	22 00
Expenses for rent of meeting-rooms, board, car- ters, telegrams for speakers and agents.....	202 00
	<u>\$300 00</u>

J. A. MARTIN, Agent.

His
NARCISSE x GARIEPY, Agent.
Mark.

CHS. DUBERGER,
Returning officer.

J. A. MARTIN,
Witness. 574

ELECTORAL DISTRICT OF RICHELIEU.

Statement of the costs incurred by Léon Leduc, as candidate for the county of Richelieu, at the last election for a member of the Quebec Legislative Assembly.

For rent of the committee's meeting-room	\$ 4 00
For board of speakers from other places..	9 25
For the committee's meeting-room guar- dian's salary.....	6 00
For copies of parliamentary electors' lists.	35 00
For conveying speakers in the different parishes of the county.....	16 75
For printings.....	35 50
Fuel for the use of the committee's mee- ting-room.....	5 00
For lamps, oil, &c.....	6 00
Telegrams.....	13 00
	<u>\$130 50</u>

(Signed), N. CARPENTIER,
Agent.

[A true copy.]
JULES CHEVALLIER,
Returning officer.
Sorel, 8th February, 1882. 610

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Edward B. Black, an Insolvent.

On the fifteenth day of March next, the under- signed will apply to the said court for his discharge under the said acts.

EDWARD B. BLACK.
By MACMASTER, HUTCHINSON,
KNAPP & WEIR,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th February, 1882. 612

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-MENTS.

Province of Québec, }
District of Montréal. }

In the matter of Daniel Ford, an Insolvent, and C. O. Perrault, assignee.

The insolvent will apply for his discharge on the fifteenth day of March next.

J. O. TURGEON,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 9th February, 1882. 614

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- MENTS.

Dans l'affaire de John Crilly, des cité et district de Montréal, fabricant de papier, y faisant affaires comme tel, et aussi à Joliette, Québec, sous les nom et raison de John Crilly & Cie., failli.

Un dernier bordereau de dividendes a été préparé sujet à objections jusqu'à mardi, le vingt-huitième jour de février 1882, après laquelle date les dividendes seront payés.

SAMUEL JOHNSTON,

Syndic.
601

Montréal, 9 février 1882.

Licitations.

LICITATION.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.—Mont-
District de Montréal. } réal.
No. 194.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant en la cité de Montréal, le trente et unième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, dans une cause dans laquelle Daniel Devine, des cité et district de Montréal, contre-maitre, est demandeur, et John Gamble, du village de Saint-Gabriel, en le district de Montréal, conducteur, en sa qualité de tuteur duement nommé aux enfants mineurs William, David et Ellen Jane French, enfants légitimes, issus du mariage de Robert French, décédé, en son vivant, de Montréal, employé de chemin de fer, et Mary Spence, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, à Montréal, en date du dix-septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt, est défendeur. Ordonnant la licitation de certain immeuble décrit comme suit : Un lot de terre situé en le quartier de la Reine, en la cité de Montréal, faisant partie de la terre des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, et désigné sous le numéro soixante et cinq (65), sur le plan de division d'une partie de la dite terre fait par H. M. Perrault, arpenteur, en date du trente-unième jour de mai mil huit cent soixante et quatre, et conservé de records en son bureau ; borné en front par la rue Sainte-Madelaine, en arrière par Cornelius Devine, d'un côté par Robert Elliott, comme représentant William Bell, et de l'autre côté par Daniel Devine, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins—avec une maison en brique à deux étages et les dépendances sus-érigées ; le dit lot étant maintenant connu sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, sous le numéro 265, le terrain sus-mentionné sera mis en vente à l'encan, et adjugé au dernier et plus haut enchérisseur, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, cour tenante, en la salle d'audience, en le palais de justice, en la dite cité de Montréal ; sujet aux clauses et conditions contenues au cahier des charges, déposé en le bureau du prothonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge et afin de conserver à la dite licitation doit être déposé au bureau du prothonotaire de la dite cour, quinze jours au moins avant le jour fixé comme susdit, pour la vente et adjudication, et les oppositions afin de conserver doivent être déposées dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par les présentes, elles seront forecloses du droit de le faire.

ROBERTSON & FLEET,

Procureurs du Demandeur.

Montréal, 1er février 1882. 541

[Première publication, 11 février 1882.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Crilly, of the city and district of Montreal, paper manufacturer, there doing business as such, as well as at Joliette, Quebec, under the name and style of John Crilly & Co., an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared subject to objection until Tuesday, the twenty eighth day of February, 1882, after which date dividend will be paid.

SAMUEL JOHNSTON,

Assignee.
602

Montreal, 9th February, 1882.

Licitations.

LICITATION.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.—Montreal.
District of Montreal. }
No. 194.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at the city of Montreal, on the thirty first day of January, eighteen hundred and eighty two, in a cause in which Daniel Devine, of the city and district of Montreal, foreman, is Plaintiff, and John Gamble, of the village of Saint Gabriel, in the district of Montreal, conductor, in his quality of tutor duly appointed to the minor children William, David and Ellen Jane French, legal issue of the marriage of Robert French, deceased, in his lifetime, of Montreal, railroad employee, with Mary Spence, by virtue of a judgment of the Superior Court, Montreal, of date the seventeenth day of December, eighteen hundred and eighty, is Defendant. Ordering the licitation of a certain immoveable described as follows : A lot of land situated in the Queen's ward, in the city of Montreal, being part of the farm of the Sisters of the Congregation of Notre Dame of Montreal, and designated under the number sixty five (65), on the division plan of part of the said farm made by H. M. Perrault, sworn land surveyor, dated the thirty first of May, eighteen hundred and sixty four, and remaining of record in his office ; bounded in front by Sainte Madelaine street, in rear by Cornelius Devine, on one side by Robert Elliott, as representing William Bell, and on the other side by Daniel Devine, containing forty five feet in front by ninety feet in depth, the whole more or less—with a two story brick house and other buildings thereon erected ; said lot now known upon the official plan and book of reference for the Sainte Ann's ward, of the city of Montreal, by the number 265, the property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal ; subject to the clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any oppositions to annul, to secure charge or to withdraw, to be made to the said licitation must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

ROBERTSON & FLEET,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 1st February, 1882. 542

[First published, 11th February, 1882.]

Règles de Cour.

Canada, } Dans la Cour de Circuit,
Province de Québec, } siégeant à Québec.
District de Québec. } No. 4103.

Le dix-neuvième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt deux.

Présent :—L'HONORABLE L. B. CARON, J. C. S.
William Brodie, Robert Brodie et Thomas Brodie,
de la cité de Québec, marchands et associés,
faisant affaires sous les nom et raison de
W. & R. Brodie, Demandeurs ;

vs.

Mark McLaughlin, de la cité de Québec,

Défendeur.

Vu la requête des demandeurs, par leur procureur en cette cause, et vu qu'une certaine somme d'argent, produit de la vente des biens du défendeur a été déposée entre les mains du greffier de cette Cour, pour être distribuée aux parties intéressées, et comme la faillite du dit défendeur est alléguée dans différentes oppositions produites dans la présente cause, il est ordonné que, par un avis à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, dans les langues française et anglaise, en la cité de Québec, les créanciers du dit failli soient notifiés de produire leurs réclamations sous quinze jours de la dernière publication du présent avis, avec frais contre le dit défendeur.

(Vraie copie), *

FISSET, BURROUGHS & CAMPBELL,
G. C. C.

625½

Rules of Court.

Canada, } In the Circuit Court,
Province of Quebec, } sitting at Quebec.
District of Quebec. } No. 4103.

The nineteenth day of January, one thousand eight hundred and eighty two.

Present :—The HONORABLE L. B. CARON, J. S. C.
William Brodie, Robert Brodie and Thomas Brodie,
of the city of Quebec, merchants and co-partners, trading under the name and firm of
W. & R. Brodie, Plaintiffs ;

vs.

Mark McLaughlin, of the city of Quebec,

Defendant.

Seeing the motion of the plaintiffs by their attorney in this cause, and whereas a certain sum of money arising from the sale of the defendant's effects has been deposited in the hands of the clerk of the court to be paid to the parties entitled thereto, and as the insolvency of the said defendant is alleged in several oppositions filed in the present cause, it is ordered that, by a notice to be inserted twice in the french and english languages, in [the *Quebec Official Gazette*, published in both languages, in the city of Quebec, the creditors of the said defendant be notified to file their claims and this within fifteen days from the last publication of the present notice, with costs against said defendant.

(True copy),

FISSET, BURROUGHS & CAMPBELL,

626½

C. C. C.